

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



**1591^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Vendredi 13 octobre 1967,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (fin)</i>	
<i>Discours de M. Yong (Singapour)</i>	1
<i>Discours de M. Nyasulu (Malawi)</i>	3
<i>Discours de M. Roa (Cuba)</i>	6
<i>Discours de M. Umba di Lutete (République démocratique du Congo)</i>	17
<i>Intervention du représentant du Portugal . .</i>	21
<i>Intervention du représentant de la Thaïlande</i>	22
<i>Intervention du représentant de l'Equateur.</i>	23
<i>Intervention du représentant du Costa Rica.</i>	23
<i>Intervention du représentant des Etats-Unis d'Amérique.</i>	23
<i>Intervention du représentant du Guatemala .</i>	24
<i>Intervention du représentant du Nicaragua .</i>	24
<i>Intervention du représentant de la Belgique.</i>	25
<i>Intervention du représentant du Cambodge .</i>	25
<i>Intervention du représentant de Cuba</i>	25
<i>Intervention du représentant de la République démocratique du Congo</i>	26

Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (fin)

1. M. YONG (Singapour) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement et de la délégation de la République de Singapour, je voudrais m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées par les orateurs qui m'ont précédé à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale pour la présente session. Qu'il me soit permis de rappeler que, au cours de la visite de Votre Excellence à Singapour en mai de cette année, nous avons découvert que nous avions des vues identiques quant aux principes sur la base desquels devraient s'édifier les relations d'aujourd'hui. Ces principes sont le respect par les nations de l'indépendance et de la souveraineté les unes des autres, la croyance en la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et en l'égalité de droits des nations indépendamment de leur superficie, de leur système politique ou de tout autre facteur. Ces principes sont également incorporés dans la Charte des Nations Unies et leur respect aurait pour effet de réduire les causes de tension dans le monde et de favoriser l'établissement de relations internationales harmonieuses. Etant donné cette identité de vues, il est naturel que nous soyons extrêmement heureux de vous voir présider cette importante session de l'Assemblée générale.

2. L'année en cours a été difficile pour tous ceux qui croient en les Nations Unies, comme nous pensons que c'est le cas de tous ceux qui sont rassemblés en cette auguste assemblée. Les questions anciennes semblent aussi complexes et difficiles à résoudre que jamais et, malheureusement, une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale n'a pu remédier aux conséquences d'un nouveau conflit armé grave qui s'est produit au Moyen-Orient. Une atmosphère de découragement et de frustration s'est abattue sur notre organisation peu après qu'elle eut atteint sa majorité. Les résultats de l'activité des Nations Unies ont déçu; mais, pour autant que nous le sachions, les nations n'ont pas perdu leurs illusions. Nous sommes enclins à penser que, n'étaient les nouveaux moyens diplomatiques que les Nations Unies offrent dans les relations internationales, bien des événements importants des 22 dernières années auraient probablement provoqué des conflits plus étendus et plus dangereux.

3. Si les relations internationales ne se sont plus orientées dans la direction de l'ordre mondial prévu par la Charte, les Nations Unies ont certainement évité que des conflits internationaux n'embrasent le monde entier, provoquant des guerres de dimensions globales comme cela s'est produit dans le passé. La faute n'en est pas aux idéaux de la Charte, ni aux institutions créées pour les réaliser. Elle est dans la manière dont les Etats Membres ont choisi d'utiliser les Nations Unies. Notre organisation est ce que, collectivement, nous la faisons; nous sommes responsables de sa force comme de sa faiblesse. Il est historiquement vrai — et peut-être était-ce inévitable — que la politique de puissance a dominé et orienté le cours des événements aux Nations Unies. Les petites nations qui ne disposent pas d'un grand pouvoir, et dont le vote n'a pas l'indépendance et le poids qu'il possède en théorie, ont été poussées, par leur choix ou par les circonstances, à adopter des positions tendant à favoriser la division plutôt qu'une action constructive. En outre, lorsque les petites nations, de leur propre volonté, ont décidé d'agir d'un commun accord sur des questions vitales pour leurs intérêts et leurs objectifs, leur résolution à traduire cette décision en action a été réduite à néant faute de l'appui des grandes puissances qui, elles, n'agissaient pas à l'unisson, mais bien pour des raisons différentes les unes des autres. C'est ce que nous avons constaté à l'issue des débats de la session extraordinaire qui s'est tenue au début de cette année au sujet du Sud-Ouest africain.

4. C'est une vérité évidente qu'il ne saurait y avoir de solution constructive d'un problème international quelconque, aux Nations Unies ou en dehors, à moins que toutes les parties directement intéressées n'ar-

rivent à la conclusion qu'il y a plus à gagner à le régler qu'à laisser les choses en l'état. Telie semble être la situation en ce qui concerne la guerre au Viet-Nam et l'état de choses au Moyen-Orient.

5. Pour ce qui est du Viet-Nam, mon gouvernement, à maintes reprises, a exprimé sa profonde préoccupation devant la situation dangereuse qui y règne et les supplices du peuple vietnamien accablé par la guerre. Nous estimons qu'il faut rechercher la paix sur la base des Accords de Genève de 1954 qui garantissent au peuple vietnamien le droit de déterminer son propre avenir.

6. A propos du Moyen-Orient, nous avons fait observer que, bien qu'il y ait quasi-unanimité sur le principe selon lequel aucun gain territorial ne devrait résulter de la conquête militaire, principe auquel nous souscrivons, la question du retrait des troupes n'a pu être réglée jusqu'ici parce qu'elle est liée de façon complexe à certains principes fondamentaux dont la non-reconnaissance, nous dit-on, sape toute tentative pour édifier un ordre international fondé sur le droit et la justice. Nous estimons que les Nations Unies devraient poursuivre leurs efforts constructifs pour aboutir à une solution et que toute résolution, pour avoir un sens, doit nécessairement être acceptable pour toutes les parties intéressées.

7. Toute référence au Moyen-Orient nous amène inévitablement à la question du maintien de la paix. Nous sommes d'avis que les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine, et nous estimons, comme le Secrétaire général, que: "... les principaux obstacles qui s'opposent à une amélioration de l'action de l'ONU en vue de maintenir la paix sont avant tout d'ordre politique et constitutionnel, les obstacles militaires et financiers n'étant qu'accessoirés". [A/6701/Add.1, par. 35]. Nous exhortons donc les grandes puissances mondiales à œuvrer en vue d'une plus large mesure d'accord afin de faciliter l'utilisation du dispositif de maintien de la paix dans les situations explosives, en tant qu'instrument des relations internationales.

8. Nous partageons le point de vue généralement admis que le monde serait un endroit meilleur et plus sûr où vivre s'il n'y avait pas d'armements. Néanmoins, il faut reconnaître que la guerre est un phénomène aussi vieux que l'histoire de l'humanité et qu'elle ne peut pas être éliminée d'un jour à l'autre. Cela ne signifie pas, cependant, que tout effort ne doit pas être tenté pour se rapprocher d'un désarmement général et complet, et d'un désarmement nucléaire en particulier. De toute nécessité, le désarmement nucléaire doit retenir tout spécialement notre attention, en raison de la puissance destructrice des armes nucléaires. Une guerre nucléaire aurait des conséquences si désastreuses que les puissances nucléaires elles-mêmes ont apparemment compris que la possession même de ces armes est devenue un élément de dissuasion mutuelle à en faire usage. La course sans frein aux armements nucléaires continue d'absorber des ressources énormes chez les puissances nucléaires riches, ressources qui pourraient être utilisées à meilleur escient pour accélérer le progrès social et économique national ou, comme l'espèrent les pays en voie de développement, pour

contribuer à diminuer le fossé qui dans le monde sépare les nations riches des nations pauvres.

9. La question d'une interdiction complète des essais n'est pas encore résolue. Bien que le Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais soit un pas en avant vers l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires, il n'a pas été efficace, en partie parce qu'il n'est pas accepté par tous les pays du monde et en partie parce qu'il permet que se poursuivent les essais souterrains.

10. Des discussions et négociations prolongées et acerbes ont marqué les tentatives dans la voie du désarmement nucléaire. Si la réalisation de cet objectif n'est pas en vue, nous sommes du moins quelque peu encouragés par certains indices prometteurs de progrès dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Je songe notamment à la dénucléarisation de l'Amérique latine, rendue possible par la conclusion du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, signé à Mexico en février de cette année [voir A/6663]. Un autre progrès marquant, qui nous rapprochera peut-être sensiblement du désarmement nucléaire, a été la présentation, le 24 août de cette année, d'un projet commun de traité de non-prolifération par l'Union soviétique et les Etats-Unis^{1/}. Selon nous, tout traité qui serait finalement adopté devrait être conforme aux principes énoncés dans la résolution 2028 (XX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui prévoit une réciprocité d'obligations et la non-discrimination entre puissances nucléaires et non nucléaires; un tel traité devrait également prévoir le développement de la technique nucléaire à des fins pacifiques.

11. La Décennie des Nations Unies pour le développement, autour de laquelle on a fait tant de bruit, vient d'entrer dans le dernier quart de son existence, et ses objectifs sont loin d'être atteints. Tandis que la capacité de production des nations développées continuait de s'accroître, celle des pays en voie de développement, en fait, a diminué. L'an dernier, le taux est passé du niveau de 4 p. 100 en 1965 à 3 p. 100. Près de 95 p. 100 de la production industrielle mondiale sont venus de pays qui représentent moins d'un tiers de la population mondiale. Le transfert de 1 p. 100 du produit national brut des pays développés aux pays en voie de développement en vue de réaliser le taux d'accroissement de 5 p. 100 envisagé pour la Décennie du développement ne s'est pas produit. Chaque année, nous voyons s'élargir le fossé entre les nations riches des camps tant socialiste que non socialiste et les pays neufs d'Afrique et d'Asie, ce qui accentue la division entre pays nantis et pays démunis, suivant les ligues mondiales de démarcation raciale, entre Blancs et non-Blancs.

12. Dans l'octroi de leur aide, les nations riches se sont principalement inspirées de considérations ressortissant à la guerre froide, et une part substantielle de cette assistance étrangère a servi à subventionner les forces armées dans les pays en voie de développement, de sorte que ceux-ci ont dû détourner une partie de leurs maigres ressources nationales des programmes essentiels de développement économique et social pour entretenir des armées équipées par

^{1/} Documents ENDC/193 et ENDC/192.

l'étranger dans des conditions onéreuses et improductives. Si cette tendance se poursuivait, elle pourrait aboutir en définitive à une guerre des classes totale si horrible qu'il est trop effrayant d'y songer.

13. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt des nations riches, qu'elles appartiennent à la gauche ou à la droite, de fournir l'aide appropriée pour permettre aux pays en voie de développement de réaliser un taux de croissance d'au moins 5 p. 100. En offrant cette aide, ces nations doivent comprendre qu'elles servent d'ailleurs dans une certaine mesure leurs intérêts bien compris, car jouir de l'opulence permanente devient illusoire lorsque les réalités de la vie entraînent les nations riches dans des conflits internationaux. Quels que soient les motifs dont elle s'inspire, l'aide doit se faire au bénéfice des pays en voie de développement. Une action internationale concertée représenterait, à cet égard, un pas important dans la bonne direction.

14. Mais l'aide à elle seule n'atteint pas son but si elle ne s'accompagne pas de l'ouverture de marchés dans les pays développés pour les produits des pays en voie de développement. Nous partageons l'opinion générale que les négociations dites "Kennedy Round" ont, dans l'ensemble, profité davantage aux économies des pays développés qu'à celles des pays en voie de développement. Nous espérons sincèrement qu'au cours de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui aura lieu à New Delhi, les pays développés adopteront une attitude plus positive et plus utile pour permettre aux pays en voie de développement de réduire dans une certaine mesure la disparité actuelle, et pour les aider à stabiliser leur économie et à accroître leur participation au commerce mondial.

15. Mais ni l'aide ni l'ouverture de marchés ne peuvent suffire à assurer la croissance économique. En dernière analyse, ce sont les pays bénéficiaires eux-mêmes qui doivent faire l'effort. Un taux de croissance satisfaisant doit être précédé et soutenu par un programme efficace de modernisation. Ce programme, pour être réalisé, exige inévitablement un labeur intense, des sacrifices, de la discipline et des institutions économiques, sociales et politiques appropriées. Il exige une ouverture d'esprit aux idées nouvelles et aux problèmes nouveaux. Dans tous ces domaines, ce sont les gouvernements eux-mêmes qui doivent assurer la direction politique et la stabilité. Il ne serait pas difficile de citer des exemples d'économies en voie de développement qui se sont désintégréées parce que la politique suivie ne répondait pas aux exigences rigoureuses du développement économique.

16. Il me semble utile, à ce point, de souligner ce que divers pays du Sud-Est asiatique, dont Singapour, font depuis un certain temps en matière de coopération régionale. Nous avons toujours pensé que le degré atteint par le développement de la technologie moderne a rendu le nationalisme économique totalement anachronique et qu'une telle politique, poussée jusqu'à sa conclusion extrême, conduirait à un suicide économique. La création de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui comprend l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et Singapour, nous encourage à penser que nous avons

ainsi tracé un cadre important dans lequel le nationalisme économique cédera la place au régionalisme économique.

17. En matière de décolonisation, nous confirmons ce qui reste un élément fondamental de notre politique étrangère, la disparition du colonialisme. Nous déplorons l'intransigeance du Portugal qui, face à l'opinion mondiale, poursuit sa politique de répression des mouvements d'indépendance. Quant à la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, nous l'estimons moralement inacceptable et nous pensons qu'elle mérite la condamnation du monde afro-asiatique. L'attitude de l'Afrique du Sud et sa réaction aux demandes que lui ont adressées les Nations Unies au sujet du Sud-Ouest africain ne sont rien moins qu'un défi flagrant à l'opinion publique et à l'autorité morale de notre organisation. Pour ce qui est de la Rhodésie du Sud, les sanctions sélectives obligatoires n'ont malheureusement pas fait capituler le régime illégal de Smith. L'intransigeance du Portugal, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud, si l'on n'y met pas bon ordre, suscitera forcément le recours à la violence révolutionnaire pour obtenir justice, ce qui pourrait engendrer des conflits plus vastes encore.

18. Notre assemblée discute depuis près de 20 ans la question de l'admission de la République populaire de Chine. Rien n'a été dit ici qui puisse modifier notre position, et nous continuons de penser que les Nations Unies ne peuvent s'obstiner à ne pas tenir compte du droit inhérent qu'ont 750 millions d'hommes — c'est-à-dire un cinquième de l'humanité — d'être représentés au sein de notre organisation.

19. Avant de terminer, ma délégation voudrait dire ici combien elle est reconnaissante à l'ambassadeur Abdul Rahman Pazhwak pour les services inestimables qu'il a rendus à cette organisation en présidant les sessions importantes qui ont eu lieu au cours de la vingt et unième année d'existence des Nations Unies.

20. M. NYASULU (Malawi) [traduit de l'anglais]: Une fois de plus, j'ai l'honneur de prendre la parole devant les membres de cette assemblée au nom de mon pays, la République du Malawi, et d'apporter ma modeste contribution à ce débat en exprimant les vues de mon pays sur de nombreuses questions mondiales importantes qui retiendront l'attention de cet aréopage.

21. Tout d'abord, Monsieur le Président, avant de traiter de problèmes qui font l'objet d'une certaine polémique, permettez-moi d'évoquer un point qui, lui, a fait l'unanimité, à savoir votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la vingt-deuxième session. Le fait que ce soit vous qui ayez été élu notre président, pour cette session-ci de l'Assemblée, sans aucune opposition, se passe de commentaires et, au nom de mon pays, je voudrais vous adresser nos félicitations les plus sincères pour votre élection à ces hautes fonctions.

22. Peut-être me suffira-t-il, Monsieur le Président, de dire que les qualités personnelles bien connues qui sont vôtres, qualités de patience, de tact et d'impartialité, de même que votre brillante carrière au service de votre pays, vous désignaient tout particulièrement pour diriger nos travaux en cette conjoncture. C'est pourquoi je tiens à vous trans-

mettre personnellement les félicitations de mon pays pour l'hommage qui, avec votre élection, a été rendu à vos qualités personnelles.

23. Je voudrais aussi, avant d'aller plus loin, rendre hommage à votre éminent prédécesseur à la présidence de l'Assemblée et lui présenter les félicitations de mon pays pour la manière remarquable et admirable dont il a su conduire avec succès les travaux de la vingt et unième session de cette assemblée. Le témoignage le plus éloquent du succès de sa présidence de la vingt et unième session peut être relevé dans le fait qu'il a, par la suite, été réélu Président pour les deux sessions extraordinaires de l'Assemblée qui ont dû être convoquées au cours de l'année pour traiter de certaines questions graves concernant la paix mondiale. Nous avons rarement eu le privilège d'être guidés par un diplomate aussi éminent et aussi impartial que l'ambassadeur Pazhwak, dont l'exceptionnelle présidence restera longtemps dans nos mémoires.

24. Notre débat général touche à sa fin et nous avons eu l'avantage d'entendre de nombreux orateurs distingués qui, que nous soyons d'accord avec eux ou non, ont beaucoup contribué à nous faire comprendre les questions graves et difficiles qui nous attendent; et les déclarations des orateurs précédents nous ont aidés dans une très large mesure à comprendre plus clairement les thèses opposées sur ces questions importantes que, dans l'intérêt de la paix et de la prospérité du monde dans son ensemble, nous nous devons d'essayer de régler et de concilier faute de quoi nous perdriions de vue les véritables raisons de notre présence en cette assemblée. Je rends hommage aux connaissances et à la vaste expérience de beaucoup de ceux qui ont parlé avant moi, et c'est avec une certaine hésitation que je monte à cette tribune pour m'adresser à une assemblée aussi distinguée; je n'ai donc pas l'intention d'accaparer longuement son temps précieux, mais il est certaines questions au sujet desquelles mon pays estime devoir préciser son opinion, et c'est pourquoi, Monsieur le Président, je demande pour un bref instant votre indulgence et celle des membres de l'Assemblée.

25. J'ai dit qu'il me serait inutile d'abuser du temps précieux de cette assemblée, car il est bien vrai que les vues de mon pays sur la plupart des grandes questions dont est saisie cette organisation mondiale ont déjà été exposées clairement à maintes reprises et, dans de nombreux cas, elles n'ont pas changé. C'est pourquoi il est tout à fait inutile que je me lance dans de fastidieuses répétitions,

26. Toutefois, au cours de l'année écoulée, une question majeure a plongé dans l'angoisse tous ceux d'entre nous qui défendons les objectifs de cette organisation et qui luttons pour que règne de par le monde une paix authentique. Je veux parler, évidemment, du déclenchement, en juin de cette année, d'une guerre ouverte entre l'Etat d'Israël et la République arabe unie. Certes, nous ne pouvons pas être fiers que la vieille et notoire antipathie entre deux Etats Membres de l'Organisation ait pu atteindre un tel degré; mais les récriminations seraient stériles. Il est de notre devoir, en tant que gardiens de la paix mondiale, de consacrer notre énergie non pas à essayer de répartir les responsabilités, mais à résoudre le problème que pose

le rétablissement d'une paix durable dans cette partie malheureuse du monde.

27. Mon gouvernement estime, toutefois, que deux conditions préalables doivent être remplies avant que cet objectif puisse être atteint. Tout d'abord, il ne faut plus qu'on puisse parler de non-reconnaissance de l'Etat d'Israël, et ensuite nous devons nous efforcer d'amener à la table de conférence les deux protagonistes au conflit; ils doivent y venir sur un pied d'égalité, avec un mutuel respect de leur volonté de résoudre leur différend sans avoir recours à la violence. A notre avis, toute nation qui ne souscrit pas à cette conception n'est pas digne d'être Membre de l'Organisation des Nations Unies.

28. Depuis longtemps, mon gouvernement a été surpris qu'une nation qui prétend être Membre des Nations Unies, qui prétend aussi souscrire à leurs buts et à leurs objectifs, qui dit appuyer les décisions qu'elles ont prises constitutionnellement et en bonne et due forme, puisse maintenir de bonne foi et avec dignité qu'Israël n'est pas un Etat souverain pleinement indépendant, ayant droit comme tout autre Etat à la dignité et au respect de sa pleine reconnaissance comme tel, ou puisse accorder son appui à toute nation proclamant une telle opinion.

29. L'Etat d'Israël est une création de l'Organisation des Nations Unies elle-même, conformément à une décision prise en bonne et due forme en 1947 [résolution 181 (II)]. Comment alors peut-on soutenir ici, avec un accent de sincérité et la conscience tranquille, que l'Etat d'Israël ne devrait pas être reconnu comme Etat souverain pleinement indépendant ayant de ce fait droit au respect et à la reconnaissance comme tout autre Etat indépendant du monde aujourd'hui et en même temps se prétendre un Membre sincère et de bonne foi de cette organisation et prétendre en appuyer les idéaux? Au nom de mon pays, j'exhorte ici tous ceux qui soutiennent une telle thèse à faire leur examen de conscience et à se demander si une telle attitude est compatible, en quelque manière que ce soit, avec l'appartenance à cette organisation mondiale à laquelle nous sommes tous et j'espère, à juste titre, fiers d'appartenir.

30. La violence n'a jamais apporté de solution durable à un différend. Nombre d'entre nous ont, de temps à autre, des désaccords avec nos voisins et ne voyons pas toujours les choses sous le même angle qu'eux; mais il n'y a qu'un seul moyen de régler nos divergences: nous réunir autour d'une table de conférence, dans un esprit de respect mutuel sincère de l'opinion des autres et avec la volonté réelle de résoudre nos différends.

31. L'Etat d'Israël s'est déclaré prêt et disposé à agir ainsi, mais nous croyons savoir que la réaction de la partie adverse n'a guère été favorable. Tout comme il faut être deux pour se quereller, il faut être deux ou davantage pour faire la paix. Si, pour une raison quelconque, les ennemis d'Israël dans ce conflit refusent de faire la moitié du chemin et de faire preuve de bonne volonté pour faire cesser la tension et établir, au Moyen-Orient, une paix durable, fondée sur le respect des droits souverains de chacun, il devient extrêmement difficile de croire qu'ils souhaitent sincèrement la paix et l'on est inévitable-

ment amené à conclure qu'une telle attitude d'esprit est celle de quelqu'un qui veut perpétuer un climat de tension, de haine et de méfiance. Nous ne saurions tolérer un tel état d'esprit.

32. Au cours de l'année écoulée, l'antipathie envers la République de l'Afrique du Sud s'est renforcée dans nombre de milieux. On a demandé le boycottage de l'Afrique du Sud, on a demandé de l'ostracisme; on a demandé de l'isoler, et des résolutions [2145 (XXI) et 2248 (S-V)] ont été adoptées pour que l'on mette fin à son administration du territoire du Sud-Ouest africain. Pourquoi? Pour une seule et unique raison, à savoir — cela est compréhensible d'ailleurs — que l'on déteste la philosophie de l'apartheid et les principes qui étaient ce système. J'ai déjà eu l'occasion, par le passé, de bien préciser qu'au Malawi nous n'avons pas la moindre sympathie pour le mode de vie de l'apartheid, et notre foi en une démocratie non raciale est radicalement à l'opposé des principes de l'apartheid. Nous serions les premiers à nous féliciter de voir l'Afrique du Sud y renoncer; mais pour que ce renoncement soit valable, il doit être volontaire. Des menaces de coercition et de recours à la force ne feront que renforcer la détermination des partisans de ce mode de vie à l'appliquer; et croyez-moi, Monsieur le Président, ils sont en mesure de le faire.

33. Nous devons aborder ce problème avec réalisme. Il nous faut respecter le fait que l'Afrique du Sud a choisi de suivre cette philosophie dans sa vie nationale, et nous devons, en abordant ce problème idéologique qui nous est posé, appliquer le principe auquel nous attachons ici une grande importance: la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats Membres de cette organisation. Les menaces et les diatribes violentes contre l'Afrique du Sud n'aboutiront à rien. Après tout, l'Afrique du Sud n'est pas le seul pays au monde qui, dans sa vie nationale, ait adopté une philosophie qui n'est pas au goût des autres. Certains d'entre nous ici présents n'apprécient pas la philosophie du communisme qui a été adoptée par de nombreux Etats Membres pour régir leur vie nationale; d'autres, parmi nous, n'aiment pas la philosophie du capitalisme sur laquelle certains autres ont fondé leur politique intérieure. Mais nous n'essayons pas d'imposer les idéaux auxquels nous croyons, et de contraindre, par une intervention directe et en recourant à la force, ces pays à renoncer à leur philosophie, en laquelle nous ne croyons pas. Nous essayons plutôt de le faire par l'exemple et la persuasion, par des contacts sociaux et diplomatiques, par des entretiens mutuels dans l'espoir que ces idéaux auxquels nous croyons l'emporteront un jour.

34. C'est dans ce même esprit qu'il nous faut aborder le problème de l'apartheid. Dans le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer devant cette assemblée, l'an dernier, j'ai dit:

"La philosophie de l'apartheid est une philosophie de crainte — de la crainte que les non-Africains ont des Africains — et c'est seulement par l'exemple que ces craintes peuvent s'avérer sans fondement et être supprimées.

"Les uns après les autres, les pays d'Afrique ont prouvé au-delà de tout doute qu'il est possible pour les Africains et les non-Africains de vivre ensemble

dans l'harmonie et dans la paix, de mettre en commun leurs connaissances et leurs possibilités pour le bien commun des pays auxquels ils appartiennent et auxquels ils sont fidèles...

"Nous attendons le jour où les autorités de l'Afrique du Sud se convaincront que les non-Africains n'ont rien à craindre des Africains et, par là même — grâce à l'exemple donné par d'autres pays où l'harmonie entre les races est si largement démontrée — que le moment est venu d'abandonner leur concept d'apartheid." [1436ème séance, par. 26 à 28.]

35. Telle reste notre conviction, aujourd'hui, au Malawi. Nous sommes plus que jamais fermement convaincus que l'heureux état de choses envisagé par cette croyance ne saurait être le résultat de menaces ou d'hostilités. C'est conformément à cette croyance que, depuis la dernière Assemblée générale, mon gouvernement a conclu un accord avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud afin d'établir avec lui des relations diplomatiques. Cette décision a suscité dans certains milieux un sentiment de surprise et d'antipathie qu'il nous est difficile de comprendre lorsqu'on examine le problème en tenant froidement compte de la réalité.

36. Après tout, les pays communistes ne s'abstiennent pas, pour la seule raison qu'ils n'acceptent pas la philosophie des pays capitalistes, d'entretenir avec eux des relations diplomatiques. Les pays capitalistes ne critiquent pas ouvertement la politique intérieure des pays communistes et n'essaient pas de s'immiscer par la force dans leur vie nationale. Au contraire, ils ont volontiers des échanges diplomatiques, sociaux, culturels, les uns avec les autres, chacun espérant influencer l'autre pour lui faire accepter ce qu'il estime être de l'intérêt du bien commun. En réalité, l'existence de telles conditions n'est pas, comme nombre de gens semblent le croire, une raison pour éviter des relations diplomatiques; c'est, tout au contraire, une raison de plus pour les établir. Pourquoi penser alors qu'une attitude semblable envers le problème de l'apartheid en Afrique du Sud n'aurait pas les mêmes chances de succès? Au Malawi, nous sommes fermement convaincus qu'il faut examiner les problèmes du monde de façon pratique et nous pensons que là où d'autres méthodes ont échoué, notre façon d'aborder ce problème a du moins l'avantage d'être pratique et comporte quelques chances de succès.

37. Il y a deux ans, lorsque j'ai eu l'honneur de transmettre à cette assemblée [1338ème séance] un message du Premier Ministre du Malawi, j'ai bien précisé les vues de mon gouvernement sur la question de l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale. Depuis lors, je regrette de le dire, nous ne nous sommes pas rapprochés d'une solution de ce problème difficile et controversé. J'estime donc qu'il m'incombe d'exposer de nouveau la position de mon gouvernement en la matière.

38. A l'époque, j'ai déclaré clairement que le Malawi estimait que ne pas tenir compte de l'existence de la République populaire de Chine et refuser en principe à ce pays le droit d'être Membre de cette organisation mondiale n'était ni réaliste ni soutenable. J'ai

également bien précisé alors que mon gouvernement estimait qu'avant que l'on puisse envisager favorablement l'admission éventuelle aux Nations Unies de la République populaire de Chine, il fallait que trois conditions importantes soient remplies.

39. Tout d'abord, il convient que tous les intéressés reconnaissent que la question de l'admission aux Nations Unies de la République populaire de Chine doit être considérée comme "question importante" au sens de l'Article 18 de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire exige une décision à la majorité des deux tiers des membres présents et votants; et j'ai même ajouté que, de l'avis de mon gouvernement, le passé de la République populaire de Chine dans les affaires mondiales n'était pas de nature à justifier qu'on fasse exception à cette règle. Mon gouvernement maintient cette opinion.

40. J'ai dit ensuite que mon gouvernement était d'avis qu'en aucun cas l'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies ne devait entraîner l'expulsion de la République de Chine, laquelle — indépendamment du fait qu'elle est Membre fondateur de cette organisation — est depuis des années un partisan résolu des principes de l'Organisation et de tout ce qu'elle représente. Les vues de ma délégation n'ont pas changé, et nous ne saurions, en aucun cas, voter en faveur de l'expulsion des Nations Unies de la République de Chine.

41. La troisième condition préalable posée par mon gouvernement en 1965 à notre appui à toute motion tendant à l'admission aux Nations Unies de la République populaire de Chine était qu'elle devait montrer qu'elle a changé d'attitude pour ce qui est des combats armés, de son intervention ouverte dans les affaires des autres nations et de son antipathie déclarée pour l'Organisation des Nations Unies elle-même, et en même temps qu'elle a un désir véritable, si elle était admise, de respecter les principes fondamentaux des Nations Unies et de s'y conformer.

42. Mon gouvernement avait alors exprimé l'espoir que la République populaire de Chine témoignerait, le moment venu, de tels sentiments. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Nous continuons à penser que nous aurions avantage, dans certains cas, à entendre dans cette assemblée la voix de la République populaire de Chine, mais au Malawi nous sommes encore convaincus qu'il ne pourrait en être ainsi que si elle parlait pour un Etat qui aurait radicalement changé d'attitude à l'égard des affaires mondiales en général et des principes que défendent les Nations Unies en particulier. Tant que cela ne sera pas le cas, cette voix ne pourra représenter qu'une influence perturbatrice qui aura pour effet de compliquer davantage les tâches déjà ardues qui sont les nôtres. C'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure de prôner dans les conditions actuelles l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

43. Pour ce qui est du reste, les opinions et la politique de mon gouvernement à l'égard des autres questions graves que nous aurons à examiner n'ont en rien été modifiées et restent celles exprimées devant cette assemblée au cours des années précédentes. Je n'en infligerai donc pas la répétition aux membres de cette assemblée.

44. Toutefois, avant de terminer, il serait fort ingrat de ma part de ne pas souligner à nouveau la profonde reconnaissance de mon gouvernement pour l'aide que nous continuons à recevoir des institutions économiques, sociales et techniques des Nations Unies. J'ai dit que je ne m'offrirai pas le luxe de répéter ce qui avait déjà été dit, mais c'est là une exception où la répétition se justifie. Comme je l'ai dit l'an dernier, l'aide que nous continuons à recevoir en tant que pays en voie de développement est de la plus haute importance dans la lutte que nous menons pour doter le Malawi d'une économie vraiment viable et en faire un Etat indépendant, aussi bien économiquement que politiquement. Sans cette aide, notre tâche serait infiniment plus difficile, et je tiens à reconnaître cette dette de reconnaissance que nous avons contractée non seulement envers les Nations Unies et ses institutions spécialisées, mais également envers tous les Etats Membres de cet organisme mondial dont les contributions généreuses et continues versées dans les coffres des Nations Unies permettent à ces institutions de poursuivre leur tâche.

45. Il est peut-être étrange que pour la première fois depuis longtemps, nous ayons cette année été privés d'une joie et d'un honneur que nous avons eus dans le passé lorsque nous avons accueilli dans la grande famille des Nations Unies de nouveaux Etats Membres. Toutefois, nous constatons avec plaisir que cela ne signifie pas que nous ayons atteint une période de stérilité et que l'avènement de nouvelles nations indépendantes dans le monde aujourd'hui ait cessé; cela signifie simplement que la période de gestation s'est allongée et qu'en temps voulu nous pourrions encore souhaiter la bienvenue parmi nous à de nombreux Etats Membres qui, l'an prochain à cette époque, se seront libérés du joug colonialiste.

46. M. ROA (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, la délégation cubaine a grand plaisir à vous féliciter de votre élection à la présidence de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et à vous assurer de sa pleine collaboration dans l'exercice de vos fonctions.

47. Conformément à une décision expresse de mon gouvernement, je me présente à cette assemblée avec un objectif fondamental: celui d'aborder le cas de Cuba sans m'inquiéter de savoir, car cela nous est totalement indifférent, s'il sera ou non présenté par ceux qui sont chargés de le faire, aux termes d'une décision récente de l'Organisation des Etats américains (OEA). La délégation cubaine fera connaître en temps utile sa position sur les diverses questions qui ont été renvoyées aux commissions.

48. Il faut reconnaître, en toute justice, que le Gouvernement des Etats-Unis l'emporte sur les nazis pour ce qui est de monter des spectacles pour exhiber, sans masque et sans fard, son mépris des lois internationales. Sa dernière représentation théâtrale est bien connue des délégations présentes: il s'agit de la farce grotesque qui a été mise en scène à l'OEA contre Cuba — farce à laquelle seul le Mexique n'a pas participé, ce qui lui fait honneur —, ainsi que du renvoi de la question aux Nations Unies. Le maître-guignol yankee et ses fantoches latino-américains pensaient-ils donc intimider Cuba par ce renvoi, tramé pour masquer l'échec ridicule de leurs machinations répu-

gnantes? Se sont-ils imaginé, ne serait-ce qu'une seconde, qu'ils pourraient traîner Cuba au banc des accusés, Cuba qui est justement la victime, depuis neuf ans, de leur politique opiniâtre de harcèlement, d'intervention, d'agression, de provocation, de subversion, de terrorisme, de sabotage et de blocus économique? Quelle illusion de la part du maître-guignol, et quelle naïveté de la part de ses polichinelles!

49. Nous ignorons s'ils se décideront finalement à présenter, ensemble ou séparément, le cas de Cuba à l'examen des Nations Unies. Mais Cuba est présente, une fois de plus, pour intervertir les rôles et pour traîner ses prétendus censeurs au banc des accusés comme elle l'a déjà fait, poussée par des sentiments moraux, des raisons et un droit incontestables, et avec l'appui militant des peuples d'Amérique latine à San José (Costa Rica), à Punta del Este (Uruguay), et à chaque fois qu'elle l'a jugé nécessaire, au Conseil de sécurité et dans cette assemblée.

50. Si Cuba est ici, ce n'est pas pour réfuter des allégations qui se retournent contre leurs auteurs mêmes, mais pour dénoncer une fois de plus, avec un dossier irréfutable en mains, les méfaits de tous genres perpétrés contre notre peuple par l'impérialisme yankee et ses fantoches latino-américains.

51. Le contraste ne saurait être plus significatif. Alors que, peu de mois après l'occupation militaire de la République Dominicaine et en pleine invasion de son territoire par les "bérets verts", le maître absolu de l'intervention et de la subversion à l'échelle mondiale réunissait à Washington les représentants de ses mercenaires, de ses oligarques et de ses vassaux pour accuser Cuba de prétendus actes d'ingérence et de subversion au Venezuela, en raison de sa politique de solidarité à l'égard du mouvement révolutionnaire, notre peuple accomplissait ses rudes tâches en chantonnant ce gai refrain: "Malgré l'OEA, nous gagnerons la lutte."

52. Et comment pourrait-on réagir autrement devant un conclave démoralisé de minables épouvantés, déguisés en loups parce qu'ils s'attendent à voir les Yankees montrer les dents, même si la résistance victorieuse du peuple vietnamien a rendu celles-ci moins longues? Je ne commettrai pas l'erreur de prendre au sérieux l'OEA. Il serait difficile de trouver une institution dont le prestige soit plus bas que celle-ci. Se prétendant un organisme régional des Nations Unies, l'OEA a été dès le début l'instrument de la politique extérieure du Gouvernement des Etats-Unis en Amérique latine, et c'est aujourd'hui son ministère des colonies. C'est précisément parce qu'il est une petite planète qui décrit son orbite historique sans demander l'autorisation de personne que Cuba, révolutionnaire, anti-impérialiste et socialiste, a été exclue de l'OEA, non sans que l'on ait auparavant fait fi des principes creux énoncés dans sa charte. L'incompatibilité entre Cuba et ce ministère des colonies est de toute évidence insoluble.

53. Les accords adoptés par le maître absolu de l'intervention et de la subversion et par ses laquais, cour pittoresque d'hommes forts à l'esprit obtus, à l'appétit insatiable, à l'échine souple et aux genoux pliés, portent la marque de fabrique "made in USA" et constituent en résumé une réaffirmation stupide

de la politique criminelle impérialiste de blocus économique de Cuba, dans une nouvelle tentative pour faire mourir son peuple de faim, en menaçant cette fois non seulement les gouvernements et entreprises européens de représailles délirantes s'ils maintiennent leurs relations commerciales avec notre pays, mais aussi la communauté socialiste, ce qui est la preuve d'une stupidité inouïe. Comme l'a dit le Premier Ministre du gouvernement révolutionnaire, le commandant Fidel Castro:

"L'une des choses les plus criminelles, l'une des choses qui peuvent le plus offenser la conscience universelle, c'est une politique de ce genre. Alors que tous les hommes tant soit peu cultivés dans ce monde prennent conscience de l'énorme problème des pays sous-développés, de l'écart immense qui sépare les pays industrialisés des pays sous-développés; alors que tous les économistes du monde, tous les hommes qui ont des préoccupations d'ordre universel, se réunissent pour procéder à des analyses, pour voir comment on peut résoudre le problème très ardu des pays sous-développés, l'impérialisme, avec une bande de laquais morts de faim, traités à coups de pied et sous-développés, se présente devant le monde en proclamant une politique ouverte de blocus économique contre un pays dont le crime est d'essayer de se libérer de la tutelle impérialiste, d'essayer de se libérer du sous-développement, d'essayer de se libérer de l'exploitation, d'essayer de se libérer de la faim. Cette politique, il la proclame jusqu'au sein des Nations Unies."

54. La situation est claire: ne pouvant plus entreprendre d'aventures militaires à Cuba sans se heurter à chaque pas à une nouvelle baie des Cochons, le maître absolu de l'intervention et de la subversion et ses laquais, pris dans le filet de leurs contradictions, de leur perfidie, de leur malhonnêteté, de leurs mensonges et de leurs échecs, ne savent plus comment se tirer de l'impasse où les ont poussés leur propre insensibilité, leur orgueil et leur stupidité. Le petit nombre de ceux à qui il reste de la pudeur ont infligé par leurs abstentions un échec honteux au cynisme et à l'obséquiosité des autres.

55. Le peuple cubain, comme l'a dit notre premier ministre, est resté serein et imperturbable devant les nouvelles manœuvres impérialistes, car la délégation cubaine allait se charger de dire leurs quatre vérités à l'impérialisme et à ses laquais, en prenant la parole à l'ONU. C'est précisément ce que nous sommes en train de faire.

56. L'histoire des Etats-Unis est, en grande partie, une histoire d'expansion territoriale aux frais de l'Espagne et du Mexique, d'absorption économique, de domination politique et de pénétration idéologique en Amérique latine, dont le développement s'est ainsi inévitablement trouvé altéré, retardé et entravé, avec leurs séquelles de misère, de paupérisation, d'analphabétisme, de discrimination, d'exploitation et d'oppression. Bien que contestée par les scribes de l'impérialisme et ses fantoches, cette histoire est bien connue des peuples qui la subissent et elle s'est révélée au grand jour au siècle présent par l'imposition de l'amendement Platt à Cuba, l'occupation de Puerto Rico, l'amputation de l'isthme de Panama, les

agressions contre le Mexique, les interventions militaires en République Dominicaine, en Haïti, au Nicaragua, à Cuba et au Guatemala, l'appui aux dictateurs les plus sanguinaires du continent, la récente occupation militaire de la République Dominicaine et la politique de guerre non déclarée contre Cuba depuis le triomphe de la révolution.

57. Dans le cas de Cuba, l'impérialisme yankee, non content d'imposer l'amendement Platt, a établi, contre la volonté de son peuple, une base navale à Guantanamo, repère d'espions, de saboteurs et de mercenaires au service de la contre-révolution et du Pentagone et centre, également, de constantes provocations qui vont jusqu'à l'assassinat de sentinelles cubaines postées sur la ligne frontière.

58. Cuba a été pendant quatre siècles colonie de l'Espagne et pendant plus d'un demi-siècle semi-colonie des Etats-Unis. Quand José Martí, l'apôtre de notre indépendance, se trouvait sur le point de déclencher la "guerre nécessaire et juste" qui devait libérer le peuple cubain de la domination espagnole, il a déclaré dans une proclamation: "Cuba doit être indépendant de l'Espagne et des Etats-Unis." La veille du jour où il est tombé sur le champ de bataille, il écrivait dans une lettre adressée à son ami mexicain Manuel Mercado: "Tout ce que j'ai fait jusqu'alors et tout ce que je vais faire, c'est pour empêcher à temps, par l'indépendance de Cuba, que les Etats-Unis n'étendent leur domination sur les Antilles et, ainsi renforcés, ne mettent la main sur les terres d'Amérique ... J'ai vécu dans les flancs du monstre et j'en connais les entrailles; mon arme, c'est la fronde de David^{2/}."

59. La domination coloniale de l'Espagne a pris fin en 1898. La dépendance politique, économique, militaire et diplomatique de Cuba à l'égard des Etats-Unis a commencé la même année, avec l'appropriation éhontée du fruit des sacrifices et de l'héroïsme immenses de nombreuses générations de Cubains, et elle a pris fin le 1er janvier 1959, date qui marque, avec le renversement de la dictature pro-impérialiste, cruelle et rapace de Batista grâce à l'insurrection populaire dirigée par Fidel Castro, l'accession effective du peuple cubain à l'indépendance, à l'autodétermination et à la souveraineté. Le mandat de José Martí a ainsi été parfaitement rempli. La révolution cubaine constitue, en somme, la cristallisation, dans une époque qui marque la fin de l'impérialisme et l'avènement du socialisme, du rêve séculaire de milliers de Cubains sacrifiés pour la réalisation de cet idéal.

60. Il ne m'est pas possible de faire ne serait-ce qu'un rapide historique de la domination américaine à Cuba et, notamment, des efforts désespérés du gouvernement Eisenhower pour empêcher le triomphe de l'insurrection populaire par la fourniture d'armes, d'avions, de chars et de conseillers militaires au dictateur Batista. Il est évident que la déroute de Batista a aussi été celle du gouvernement Eisenhower et, partant, celle de l'impérialisme yankee. Bien que les données ne me manquent pas pour parler pendant 100 heures des actes d'intervention, d'agression, de provocation et de subversion exécutés au cours de ces neuf dernières années par le gouvernement yankee

et ses fantoches latino-américains contre Cuba, je me limiterai, pour le moment, à enregistrer les faits et tendances caractéristiques de ce sinistre processus.

61. Les actes d'hostilité, de subversion, d'intervention et de blocus commis par les Etats-Unis contre Cuba se sont manifestés dès l'aube de la révolution. Avant que l'Organisation des Etats américains n'ait pu s'informer convenablement de l'événement historique particulier qui s'était produit à Cuba, on peut dire que le Département d'Etat, le Pentagone et la Central Intelligence Agency (CIA) étaient déjà en train de mettre en miettes les principes, les accords et les engagements de ce que l'on appelle le système inter-américain. Ensuite, et comme toujours, l'OEA s'est mise à la remorque des impérialistes, en avalisant les actes d'agression contre l'indépendance de mon pays et en se faisant complice de leurs crimes.

62. Dès le premier jour de la révolution, les assassins, les voleurs et les tortionnaires de la dictature renversée par l'insurrection populaire ont reçu abri et encouragement aux Etats-Unis. Quinze jours seulement après la libération, un groupe de membres du Congrès, ayant à leur tête le représentant Wayne Hays, demandait au Département d'Etat d'envoyer des troupes à Cuba, en plus des sanctions économiques comme la baisse des contingents de sucre et le blocus commercial.

63. Ils devaient rapidement recevoir satisfaction. On trouve consignées dans les archives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale les preuves des agressions de l'impérialisme nord-américain contre Cuba. A maintes reprises, notre délégation s'est vue dans l'obligation de dénoncer devant l'Organisation les violations flagrantes des principes et des lois internationales commises par les Etats-Unis dans leurs vains efforts pour ramener le peuple cubain à l'état d'exploitation, d'oppression et de servitude dans lequel il se trouvait auparavant.

64. Tout le monde connaît le manque de pudeur de l'impérialisme américain. Tout le monde sait aussi quel est le discrédit qui pèse sur l'OEA. Voilà près de neuf ans que trois gouvernements nord-américains interviennent à Cuba sans que les organismes internationaux aient osé, même timidement, attirer l'attention sur l'agresseur; l'Organisation des Etats américains, quant à elle, non seulement a gardé un silence lâche, mais a essayé de mettre la victime à la place du bourreau. On n'avait pas vu encore d'exemple d'une telle outrecuidance dans l'histoire des relations internationales.

65. Depuis le 2 février 1959, date à laquelle le citoyen nord-américain Allen Robert Mayer a été arrêté sur un petit avion à bord duquel il s'était introduit illégalement à Cuba pour attenter à la vie de notre premier ministre, jusqu'au 9 août 1967, date où ont été présentés à la première Conférence de l'Organisation latino-américaine de solidarité (OLAS), inaugurée à La Havane, en juillet 1967, plusieurs agents de la CIA, envoyés pour assassiner le commandant Fidel Castro avec des balles au cyanure, les impérialistes n'ont pas cessé un instant de concocter des plans plus diaboliques les uns que les autres.

66. Je ne crois pas utile de conter ici par le menu les agressions de tout genre dont le peuple cubain

^{2/} Jorge Mañach, Martí, *Apostle of Freedom* (New York, The Devin-Adair Co., 1950), traduction anglaise de Coley Taylor, p. 354 et 355.

a été victime, pas plus que d'énumérer une à une les violations des normes juridiques des Nations Unies et de l'OEA perpétrées par les impérialistes. Certes, je ne renonce pas à ce droit et, au moment opportun, je prendrai le temps nécessaire pour dénoncer, une par une, les agressions commises au cours de ces neuf dernières années. Je ne sais que trop que les impérialistes nord-américains ne tiennent aucun compte des textes de la Charte signée à San Francisco et de la Charte de Bogota, quand il s'agit de commettre leurs actes de banditisme.

67. Si un récit détaillé est donc inutile, il y a pourtant lieu de faire ressortir certains faits, de façon à rafraîchir la mémoire de l'Assemblée générale et alerter l'opinion publique mondiale. Ces faits montreront, une fois de plus, l'hypocrisie de la politique impérialiste, son caractère dangereux, et le rôle subalterne, ridicule et détestable que joue l'OEA dans la stratégie agressive, interventionniste et subversive du gouvernement yankee.

68. A Cuba, comme dans les autres pays en butte à son agression, l'impérialisme applique la théorie de l'escalade. A Cuba, il a commencé par des menaces et il n'a pas tardé à passer aux actes. Les premiers mois, il a combiné la propagande diffamatoire aux notes diplomatiques bourrées de mensonges. A mesure que la révolution gagnait du terrain et que les intérêts des monopoles nord-américains étaient affectés, l'impérialisme essayait des provocations et de petites agressions, croyant qu'elles suffiraient à arrêter ou à détourner le cours du processus révolutionnaire.

69. C'est ainsi qu'il a ouvert les portes du Congrès américain pour recevoir en audience des déserteurs de l'armée cubaine et du gouvernement révolutionnaire, des criminels de guerre de la dictature renversée recherchés comme tels par les autorités cubaines, cas insolite où les fonctionnaires d'un pays expédiaient les affaires intérieures officielles d'un autre pays. C'est ainsi également qu'il a envoyé, à partir des côtes de Floride, de petits avions pour saboter notre production sucrière.

70. Après avoir lancé des bombes incendiaires contre nos centres sucriers, il a envoyé un avion bimoteur mitrailler la ville de La Havane le 21 octobre 1959, faisant plusieurs morts et des dizaines de blessés. C'est à cette étape des incursions par petits avions, qui a duré plusieurs mois, que l'on a capturé un pilote nord-américain, Robert Ellis Frost, qui avait quitté seul l'aéroport de Tamiami, en Floride, pour bombarder le centre "España".

71. A-t-on oublié le sabotage criminel du navire français Le Coubre, en mars 1960, par des agents du gouvernement yankee? Cette explosion, qui s'est produite dans le port de La Havane, a causé la mort d'environ 100 personnes et a fait plus de 200 blessés.

72. Les plans agressifs s'intensifiaient de jour en jour. Deux mois après cet horrible attentat, on abattit à l'est de la capitale cubaine un avion nord-américain, matricule N-4365, ayant pour pilote un Américain, Edward Duke, dont le corps fut remis à l'ambassade des Etats-Unis. Un mois plus tard, les raffineries des monopoles américains refusaient de raffiner le pétrole brut importé d'Union soviétique. C'était le point de départ d'un plan machiavélique destiné à

couper l'approvisionnement en combustible, afin de paralyser l'économie cubaine.

73. L'agression économique, qui est devenue un blocus total, a commencé en 1960. Le 6 juillet de cette même année, le président Eisenhower réduisait de 700 000 tonnes, par décret présidentiel, le contingent sucrier de Cuba sur le marché nord-américain; cette mesure constituait un délit international d'agression économique, interdit expressément par l'article 15 de la charte de l'OEA. Il vaut la peine de se demander ce qu'a fait l'OEA à cette occasion. Qu'a-t-elle fait? Elle a gardé le silence le plus impénétrable. Il vaut aussi la peine de se rappeler que le 18 du même mois, je me suis rendu, au nom de mon gouvernement, devant le Conseil de sécurité pour lui demander d'examiner "... la grave situation qui présente un danger manifeste pour la paix et la sécurité internationales, causée par les menaces, mesures vexatoires, manœuvres, actes de représailles et actes d'agression réitérés ..." ^{3/} dont Cuba venait de faire l'objet de la part du Gouvernement des Etats-Unis, et que le Conseil, sur proposition du représentant américain et contre ma propre protestation, a renvoyé l'examen de cette question à l'Organisation des Etats américains, donc l'inverse de ce qui a lieu aujourd'hui. Jusqu'à présent, la politique du gouvernement yankee a consisté à refuser inlassablement de discuter la "question de Cuba" au sein de l'Organisation. En toutes occasions, il a réussi à soustraire l'examen de cette question aux Nations Unies pour la confier à l'OEA dont il contrôle les moyens et les ressorts. Que s'est-il passé? Le discrédit de l'OEA a-t-il atteint un point tel que cette organisation ne sert plus à rien? Pourquoi cherche-t-on maintenant à favoriser ce que l'on s'entêtait auparavant à éviter?

74. Je dois préciser que le Gouvernement cubain n'est nullement intéressé à connaître les motifs qui poussent les impérialistes à utiliser maintenant la tribune des Nations Unies et non point leur propre ministère des colonies. Les agressions commises contre Cuba se sont faites en marge des deux organismes internationaux, au vu et au su de ceux-ci et avec leur complicité active ou tacite. Quoi qu'il en soit, le peuple révolutionnaire de Cuba continuera sa marche irréversible; mais il faudra que ceux que cela intéresse se demandent pourquoi on veut maintenant porter devant l'Organisation des Nations Unies la discussion d'une question dont on niait, jusqu'ici, qu'elle fût habilitée à connaître. De toute façon, le Gouvernement que je représente est disposé à exposer la question sous tous ses aspects, comme il l'a toujours été et le restera. Cuba a dénoncé, dénonce et dénoncera toujours la politique criminelle de l'impérialisme américain. Depuis neuf ans, nous avons mis les impérialistes au banc des accusés.

75. Au cours de ces neuf années, nous n'avons pas connu un moment de trêve. Depuis 1959, l'impérialisme yankee a convoqué huit fois les chancelleries américaines en réunions extraordinaires pour faire le siège diplomatique, politique, économique et militaire de l'île insoumise. Par huit fois, il a échoué, comme ont échoué toutes les mesures adoptées contre le peuple cubain dans tous les domaines.

^{3/} Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4378.

76. L'impérialisme yankee a déjà été reconnu coupable des crimes qu'il a commis contre le peuple cubain. Alors qu'il parachutait des armes aux groupes de bandits contre-révolutionnaires qu'il avait dans la Sierra del Escambray, au centre de Cuba, il a nié effrontément l'évidence. Quand il a fait pénétrer clandestinement des saboteurs sur nos côtes, il l'a nié. Quand, du haut de cette tribune, la délégation cubaine a dénoncé les préparatifs de l'invasion qu'il a lancée en 1961, il l'a nié. Les impérialistes ont toujours tout nié. Néanmoins, tout a fini par être découvert.

77. Dans cette politique agressive d'escalade, l'invasion de la baie des Cochons par des mercenaires a marqué le point culminant de l'agression militaire. Cette attaque criminelle, qui a coûté tant de vies humaines au peuple cubain et qui, d'autre part, a constitué la première déroute de l'impérialisme en Amérique latine, s'est produite sous les yeux étonnés du monde, tandis que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains fermaient les leurs. La responsabilité de cette action incombe au Gouvernement des Etats-Unis, ainsi que l'a déclaré formellement son chef. Et qu'a fait l'Organisation des Etats américains? Qu'a fait l'Organisation des Nations Unies, sinon rire des mensonges du représentant des Etats-Unis et fermer les oreilles à mon réquisitoire rempli de preuves? Et ce sont ce gouvernement coupable et ses fantoches complices qui auraient le front d'accuser Cuba d'ingérence et de subversion! Mais je laisse les coupables eux-mêmes s'expliquer.

78. Theodore C. Sorensen, aide spécial de la Maison-Blanche, décrit avec éloquence, dans son livre: Kennedy, l'homme, le Président, les préparatifs du crime et le crime lui-même. A la page 441 de la version espagnole, il dit:

"L'administration Eisenhower avait autorisé, au début de 1960, l'entrafnement et la mise sur le pied de guerre, dans tous les sens, d'une armée cubaine de libération sous la direction totale de l'Agence centrale de renseignements. Peu avant l'élection présidentielle de 1960, on avait décidé, à Washington, que ces forces constitueraient une armée complète et non point seulement des commandos et que le nombre des combattants devait être considérablement augmenté."

Il poursuit:

"Le 20 janvier 1961, John Kennedy héritait de ce plan, de ses créateurs et, ce qui est le plus délicat, de la brigade de Cubains en exil, une armée sous drapeau étranger à notre service, fortement entraînée dans des bases secrètes du Guatemala et prête à attaquer l'ennemi."

Deux pages plus loin, l'imprudent Sorensen note:

"Le président Kennedy, ayant obtenu l'appui écrit du général Lemnitzer et de l'amiral Burke, par délégation de l'état-major interarmes, et l'approbation verbale des secrétaires Rusk et McNamara, donnait le signal définitif qui était nécessaire pour agir. Annuler les plans à ce moment-là, craignait le Président, risquait d'être interprété comme une admission de notre part que Castro gouvernait avec l'appui de son peuple et que le dirigeant cubain

pourrait survivre avec son régime, ce qui nous poserait pour longtemps des problèmes dans toute l'Amérique latine."

A la page 450, il dit encore:

"Le monde fut ébranlé par notre essai délibéré de tromperie. Personne ne pouvait croire que la deuxième attaque, prévue pour l'aube du lundi qui suivait le débarquement de la brigade, eût été autre chose qu'un assaut délibéré et non provoqué des Etats-Unis contre un petit peuple voisin."

A la page 452:

"On est même allé, et là il faut en attribuer la responsabilité à la CIA, jusqu'à dicter des communiqués de guerre à une firme de relations publiques de la Madison Avenue pour donner satisfaction aux organisations d'exilés cubains. Après toutes les limitations militaires qu'on avait acceptées pour cacher le plus possible le rôle des Etats-Unis dans l'opération, il se trouvait que ce rôle apparaissait maintenant de façon non seulement évidente, mais même exagérée."

A la page 461:

"Le mercredi, Kennedy donnait l'ordre aux forces navales et aériennes américaines de sauver le plus grand nombre possible de Cubains anticastristes."

79. La duplicité de la politique impérialiste est sans parallèle. Le 17 avril 1961, se référant à l'invasion qui était en cours, le secrétaire d'Etat Dean Rusk déclarait que la lutte qui avait lieu à Cuba était une lutte de Cubains pour leur propre liberté et qu'il n'y avait pas et qu'il n'y aurait pas d'intervention dans ce pays de la part des forces des Etats-Unis. Sept jours après, le 24 avril, la Maison-Blanche publiait la note suivante:

"Le président Kennedy a déclaré dès le début qu'en tant que Président, il assumait l'unique responsabilité des événements de ces derniers jours. Il l'a déclaré en toutes les occasions et le réaffirme aujourd'hui de façon à être entendu de tous: le Président s'oppose fermement à ce que quiconque, au sein de l'administration ou à l'extérieur de celle-ci, essaie de détourner cette responsabilité."

80. Un autre collaborateur du Président assassiné, M. Arthur M. Schlesinger, dans son livre Les mille jours de Kennedy, dit à la page 182 (de la version espagnole):

Il ajoute:

"Le 11 mars, une semaine après mon retour d'Amérique latine, je fus convoqué à une réunion avec le Président dans la salle du Cabinet. Un groupe de personnalités intimidantes s'était assis autour de la table: le Secrétaire d'Etat, le Secrétaire à la défense, le Directeur de la CIA, trois chefs de l'état-major interarmes, resplendissants dans leurs uniformes et couverts de décorations, le Secrétaire d'Etat adjoint aux affaires latino-américaines, le Président du groupe de travail de l'Amérique latine, plus tous les assistants et les adjoints nécessaires. Je me suis blotti dans mon fauteuil le plus loin possible du Président et j'ai écouté en silence.

"J'avais entendu parler, pour la première fois, de l'opération de Cuba au début de février. En fait,

j'avais envoyé un mémorandum au Président le jour précédant mon départ de Buenos Aires. L'idée paraissait assez plausible, disait ce mémorandum, si l'on excluait tout, sauf Cuba; mais, aussitôt qu'on élargissait l'optique et qu'on excluait le reste de l'hémisphère et même le reste de la Terre, les arguments contre la décision devenaient extrêmement forts. Par-dessus tout, disais-je, ce serait la première initiative spectaculaire en politique extérieure que vous auriez prise. D'un seul coup, vous dissiperez toute la bonne volonté qui s'est manifestée dans le monde à l'égard de la nouvelle administration. Vous risqueriez de créer dans l'esprit de millions d'individus une image regrettable de votre gouvernement. Maintenant, un mois plus tard, on pouvait voir que l'affaire n'était pas encore tranchée. Aucune décision définitive n'avait encore été prise sur le point de savoir si l'invasion aurait lieu et si, dans l'affirmative, le débarquement se ferait à Trinidad ou ailleurs. Allen Dulles et Richard M. Bissell, qui étaient les inspirateurs du projet, devaient exposer les principaux arguments en faveur de l'action."

81. Schlesinger qui, soit dit en passant, fut le rédacteur de ce qu'on a appelé le "Livre blanc sur Cuba", publié le 3 avril 1961 par le Département d'Etat pour préparer l'opinion publique à l'invasion à venir, dit, à la page 184 de son livre sur Kennedy, que Thomas Mann, qui était alors secrétaire d'Etat adjoint pour l'Amérique latine, n'était pas partisan d'une action aussi spectaculaire et qu'il insistait "sur la probabilité qu'il y aurait des réactions antiaméricaines en Amérique latine et aux Nations Unies si l'on ne cachait pas bien le rôle des Etats-Unis". Ce qui le préoccupait surtout, c'étaient les attaques aériennes, "à moins qu'on ne puisse donner l'impression qu'elles viennent de bases établies sur sol cubain et que la piste d'atterrissage de Trinidad n'était pas suffisante pour les B-26".

82. Comme on le voit, les préparatifs de l'invasion et l'invasion elle-même ont été les exemples non seulement d'un crime rusé mais d'un cynisme sans pareil. Les détails de la responsabilité directe des Etats-Unis sont relatés, avec toute la minutie possible. Mais peut-on encore avoir des doutes? A la page 201 du livre de Schlesinger, on lit ceci:

"Les événements se précipitaient vers leur dénouement. A l'origine, on avait proposé comme jour J le 5 avril; à la fin de mars, le Président s'était prononcé pour le 10 avril; maintenant c'était fixé au 17. Au Guatemala, la brigade cubaine, portée à près de 1 400 hommes, attendait avec une impatience croissante. Lorsque la force a été prête à abandonner sa base, un vieux colonel de l'infanterie de marine est arrivé pour une inspection finale."

83. Je n'ai pas besoin de continuer à présenter les preuves irrécusables de la culpabilité impérialiste dans l'invasion de la baie des Cochons. L'agression a eu des racines profondes dans la lutte pour le pouvoir aux Etats-Unis. Dans leur livre: Le gouvernement invisible, les journalistes David Wise et Thomas B. Ross disent ce qui suit à la page 371 (de la version espagnole):

"Bien que le peuple américain l'ignore, le plan d'invasion de la baie des Cochons a joué un rôle

décisif dans la campagne présidentielle de 1960. En dépit du fait que des millions de personnes ont vu les quatre débats télévisés entre Richard Nixon et John Kennedy, les électeurs sont allés aux urnes sans connaître les raisons secrètes des positions adoptées publiquement par les candidats au sujet de Cuba. Dans les coulisses, il y a eu des deux côtés une profonde inquiétude en raison de l'invasion que préparait la CIA."

84. Les fantoches du Guatemala et du Nicaragua devaient s'empresser d'apporter tout leur concours à cette opération manquée.

85. Je mets formellement au défi la délégation américaine de démentir ce que disent, dans leurs livres, le bras droit du président Kennedy, Theodore Sorensen, et son conseiller Arthur Schlesinger, et tout ce qu'ont dit les journalistes David Wise et Thomas B. Ross sur la participation de la CIA à l'invasion de Cuba. Je les défie d'expliquer à l'Assemblée que ce n'est pas là une intervention, une agression, de la subversion. Je défie également les délégations latino-américaines d'expliquer leur silence complice à l'OEA en présence de ces faits, bien que Cuba fût partie alors de cette organisation. Je leur demande de nous dire pour quelle raison d'ordre moral, pour quelle raison d'ordre intellectuel, en vertu de quel droit, ces gouvernements accusent maintenant Cuba d'intervention et de subversion. Enfin, je défie les délégations du Guatemala et du Nicaragua de démentir la participation de leurs gouvernements à cet acte typique de piraterie internationale. Ils sont mis au défi et je les attends de pied ferme.

86. Les agressions contre Cuba n'ont pas eu de bornes. La base navale de Guantanamo est un théâtre permanent de provocations et d'attaques qui ont déjà coûté la vie à de nombreux combattants cubains. Les provocations se comptent par centaines. On en trouvera la preuve dans les archives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Mais maintenant que nous accusons une fois de plus le gouvernement impérialiste des Etats-Unis de ses actes d'agression, de provocation et de subversion contre Cuba, il convient peut-être de rappeler certaines de ces actions criminelles.

87. Le 9 juin 1964, à 23 h 18, le soldat José Ramírez Reyes a été blessé à la jambe gauche par une balle tirée d'un poste américain situé à 6 kilomètres de la côte sud, limite est. Le 25 juin, à 19 h 15, le soldat Andrés Noel Larduet a été blessé au côté gauche par une balle tirée d'un poste américain situé à 5 kilomètres de la porte principale, limite est. Le 19 juillet, à 19 h 7, plusieurs coups de fusil ont été tirés contre nos postes à partir du poste américain situé à 3 kilomètres et demi de la limite nord-est, tuant un soldat, Ramón López Peña. Quelques minutes après, deux officiers américains se sont présentés sur les lieux pour procéder aux constatations.

88. Le 23 février 1965, à 12 h 20, un soldat photographe, Bernardo Belén Ramírez, a été blessé d'une balle à la main droite. Le coup avait été tiré à partir d'un poste américain situé à 5 kilomètres à l'ouest de l'entrée principale de la base.

89. Le 21 mai 1966, à 19 heures, une provocation a eu lieu à partir de la base navale de Guantanamo, sous la

forme d'un coup de fusil qui a causé la mort du soldat Luis Ramírez López, qui appartenait à notre poste situé à environ 500 mètres de la limite est de la base et à 3 kilomètres de son entrée principale.

90. Depuis le début de l'année en cours, le gouvernement yankee s'est déjà rendu coupable de 95 provocations, ce qui inclut des faits tels que des atterrissages d'hélicoptères sur notre territoire, la violation de notre espace aérien et maritime par des avions et des navires de guerre, ainsi que des coups de fusil tirés contre nos soldats.

91. Il faut que l'on sache que, dans leurs activités contre Cuba, les impérialistes ne se contentent pas de provocations à partir de la base navale de Guantanamo, d'envoi d'espions et de violations de notre espace aérien avec leurs avions U-2, qui ont déjà fait cette année 28 incursions, mais qu'ils ont eu recours ces derniers temps à une technique plus moderne, telle que les vols des avions de type RC-130 et EC-121 qui, jusqu'ici, ont effectué 230 missions afin d'obtenir des renseignements sur notre force aérienne et sur notre défense contre avions, en atterrissant effrontément de nombreuses fois à la base navale de Guantanamo après avoir accompli leur mission d'espionnage.

92. Les lois internationales ne sont-elles pas valables pour le Gouvernement des Etats-Unis? La Charte signée à San Francisco et la charte de Bogota — charte de l'OEA — donnent-elles au gouvernement impérialiste de Washington carte blanche, de telle sorte que ce qui, chez d'autres, constitue intervention, agression, provocation et subversion deviendrait une conduite légale? Ce sont des questions que l'on est fondé à se poser. Mais les faits sont là, et vous les connaissez.

93. Il y a 10 ans à peine, les gouvernants yankees considéraient l'Amérique latine comme leur arrière-cour, calme, riante et ensoleillée, d'au-delà du Rio Bravo, et il y avait bien peu de choses qui troublaient la digestion du mandataire de service: allons-nous décorer le général un tel ou renverser le président un tel? Allons-nous procéder au dumping de l'étain dès maintenant, ou voir d'abord comment ils se comportent? Aujourd'hui, les stratèges du Pentagone ont dû inclure dans leur répertoire de problèmes insolubles, à côté de la guerre du Viet-Nam et de l'insurrection de la population noire des Etats-Unis, la lutte des peuples d'Amérique latine pour leur libération.

94. Point n'est besoin d'être grand clerc pour s'apercevoir qu'une révolution profonde est en gestation depuis longtemps dans les entrailles de l'Amérique latine. Les masses misérables et maltraitées de ce continent, soumises depuis des siècles à une exploitation impitoyable, ont décidé, sous la direction de leur avant-garde révolutionnaire, de prendre les armes pour mettre fin à l'oppression, à l'asservissement, à la faim, à l'analphabétisme, à l'insalubrité, au chômage, c'est-à-dire au sous-développement et au colonialisme. En d'autres termes, la révolution latino-américaine plonge ses racines dans une situation historique concrète, imposée par la domination impérialiste. C'est ce que nous allons démontrer en nous appuyant sur la force irréfutable des chiffres.

95. Sept p. 100 de la population mondiale — 250 millions d'habitants — vivent en Amérique latine. Sur ce chiffre, 140 millions font véritablement un travail d'esclaves, 70 millions vivent en marge de l'économie monétaire, près de 100 millions sont analphabètes, 100 millions souffrent de maladies endémiques, plus de 130 millions sont sous-alimentés. Cependant, et c'est là un paradoxe apparent, il s'agit d'un continent riche, qui possède 12 p. 100 des réserves mondiales connues de pétrole, 33 p. 100 du fer, du cuivre et du nickel, 20 p. 100 du manganèse, 50 p. 100 de l'aluminium et 16 p. 100 de l'étain. L'Amérique latine possède en outre 13 p. 100 de la superficie agricole mondiale. Ses paysans affamés et exploités par les monopoles étrangers et les oligarchies créoles récoltent 60 p. 100 de la production mondiale de café, 45 p. 100 de la canne à sucre, 27 p. 100 du sucre, 20 p. 100 du cacao, 15 p. 100 du coton, 67 p. 100 des bananes, 11 p. 100 de la viande, 10 p. 100 des graines oléagineuses. Le tout représente approximativement 20 p. 100 des exportations agricoles mondiales.

96. Mais dans la réalité, l'économie de l'Amérique latine est loin d'être prospère. Elle n'est même pas vaguement encourageante. A l'exception du bref intermède de 1964-1965, où il y a eu une conjoncture favorable aux exportations, le taux de croissance de l'économie latino-américaine est revenu aux niveaux de stagnation des années 1960-1962. Au cours des six dernières années, le produit intérieur brut s'est élevé à un rythme de 4,3 p. 100 par an, ce qui représente, si l'on tient compte du taux d'accroissement de la population, une augmentation de 1,3 p. 100 annuellement par habitant. Rien de plus éloigné donc de l'objectif proposé par les Nations Unies pour la Décennie du développement: combler le retard économique par un taux de croissance de 5 p. 100. Il est certain que de nombreux pays connaissent une croissance infime (Argentine, 1,1 p. 100; Brésil, 0,7 p. 100; Paraguay, 0,52 p. 100; Venezuela, Colombie, Equateur, Costa Rica et Chili, moins de 2 p. 100 par an) et que pour d'autres, il y a même régression (Haïti, -2,9 p. 100; Saint-Domingue, -1,3 p. 100; Uruguay, -0,1 p. 100).

97. En fin de compte, cela n'est que le reflet de quelque chose de plus profond: l'exploitation impérialiste et la démission des classes dirigeantes latino-américaines, qui ont créé la structure économique arriérée, déformée et dépendante dont l'impérialisme yankee et ses laquais de l'OEA sont si fiers. Un examen rapide de la situation économique de l'Amérique latine montre ce qui se cache au fond du "sous-développement", cause véritable et légitime de la révolution latino-américaine.

98. En dépit des appels continuels à l'industrialisation de l'Amérique latine, celle-ci continue à être un producteur typique de produits de base ou primaires dont elle tire près de 90 p. 100 de ses revenus extérieurs. La moitié de ces revenus proviennent du secteur agricole et de l'élevage qui, comme l'affirme la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL), est stagnant depuis 1950-1964, la production actuelle de l'élevage étant inférieure à celle de 1950. L'agriculture, qui donne du travail à 46 p. 100 de la main-d'œuvre active, n'a fait aucun progrès. Au cours des 10 dernières

années — nous apprend un rapport de la CEPAL — dans 10 des 20 républiques d'Amérique latine, la production agricole a eu un taux de croissance inférieur à celui de la population, et dans cinq pays, le rythme d'augmentation de la production n'a dépassé l'accroissement de la population que de 1 p. 100. Il y a donc eu une crise générale de l'agriculture dans toute la région d'Amérique latine, son point critique étant, comme on l'a indiqué, l'élevage.

99. Outre le faible rendement agricole qui résulte de la culture extensive et du bas niveau technique des exportations, qui se traduit même par une consommation infime d'engrais, cette crise agricole est due avant tout à la structure archaïque du régime foncier et à la prépondérance des latifundia et des minifundia antiéconomiques (près de 1 p. 100 des propriétaires possèdent 67 p. 100 des terres, alors que 76,4 p. 100 des habitants ne possèdent que 4 p. 100 de la superficie cultivable).

100. L'industrie minière, dont le produit représente 35 p. 100 des ressources extérieures de l'Amérique latine, s'est développée beaucoup plus lentement que dans d'autres régions du monde, et sa part relative dans l'économie mondiale est, à l'exception du pétrole, inférieure à ce qu'elle était en 1960. Les exportations de minéraux atteignent le chiffre de 5 milliards de dollars par an, mais cette somme qui pourrait être l'un des pivots essentiels du développement de la région, n'appartient pas aux producteurs. Selon le Survey of Current Business, 44 p. 100 des investissements des Etats-Unis en Amérique latine sont destinés à l'industrie minière (12 p. 100) et au pétrole (32 p. 100). Les revenus des sociétés qui exploitent ces ressources atteignent 700 millions de dollars par an. Au Venezuela, 60 p. 100 du pétrole est entre les mains d'entreprises américaines, à savoir la Standard Oil Company de New Jersey qui, par l'intermédiaire de la Creole Petroleum Company, contrôle 38,5 p. 100 de la production totale (chiffre de 1964), la Mene Grande Oil Company, qui en contrôle 11,9 p. 100, la Mobil Oil, 4,1 p. 100, la Sinclair Venezuela Oil Company et l'Atlantic Refining Company.

101. Ces investissements sont censés contribuer au développement du Venezuela, bien que selon les dires de la Banque centrale de ce pays elle-même, les capitaux investis aient été amortis depuis 1954. La superficie qu'occupent ces sociétés est cinq fois supérieure à la superficie cultivée, et si l'exploitation se poursuit au rythme actuel, les réserves seront épuisées en 14 ans. Enfin, entre 1952 et 1963, les bénéfices rapatriés du Venezuela aux Etats-Unis se sont élevés à 6 226 millions de dollars (CEPAL, Estudio económico sobre América Latina, 1964).

102. Sans aucun doute, les capitaux monopolistes yankees investis en Amérique latine contribuent à la priver de capitaux. La situation du Venezuela n'est évidemment pas unique: au Chili, 90 p. 100 du cuivre appartient à des entreprises aussi nationales que la Braden Copper ou l'Anaconda, qui tirent 50 millions de dollars de revenus; en République Dominicaine, l'Alcoa exploite la totalité de la production de bauxite; au Brésil, la Hanna Mining Company de Cleveland et l'Antunez Mines (filiale de la Bethlehem Steel Company) se sont assurés une des plus vastes réserves

mondiales de fer (9 000 kilomètres carrés dans l'Etat de Minas Gerais), comptant au moins 24 milliards de tonnes de minerai ainsi que les principales réserves mondiales de bauxite, de thorium, d'uranium et de niobium.

103. Dans le secteur des produits manufacturés, on observe une stagnation analogue. De 1955 à 1960, ce secteur s'est développé à un rythme annuel de 6,4 p. 100; de 1960 à 1965, la cadence était tombée à 5,3 p. 100 et à 5 p. 100 seulement en 1966. Son développement a eu comme objectif principal de remplacer les produits importés en prenant bien soin de ne pas y inclure de branches qui puissent entrer en concurrence avec les monopoles américains: c'est ainsi qu'on a produit des articles de consommation et des matières premières, mais sans assurer les moyens de production nécessaires au développement, ou du moins sans acquérir les revenus indispensables pour le financer par les exportations. Selon les chiffres donnés par la CEPAL, 50 p. 100 de la production industrielle latino-américaine sont destinés à la consommation, 33 p. 100 sont des matières premières et le reste, c'est-à-dire un dixième, va à l'investissement et à l'exportation. L'inefficacité de cette industrie apparaît clairement si l'on se rappelle que 50 p. 100 des importations latino-américaines consistent précisément en matières premières et en produits de consommation.

104. Ce secteur, lui aussi, a bénéficié de l'"aide" américaine. Le Survey of Current Business indique que 29 p. 100 du total des investissements américains (2 741 millions de dollars) se sont orientés vers l'industrie manufacturière. Sur cette somme, 5,5 p. 100 seulement sont destinés à la branche des machines et instruments de production.

105. En Argentine, l'International Packers contrôle 60 p. 100 de l'exportation de la viande. Les Etats-Unis ont retiré, de 1956 à 1965, 586 millions de dollars de revenus pour leurs investissements directs. Dans la période allant de 1960 à 1965, les entreprises américaines ont retiré plus de 5 milliards de dollars de bénéfices de l'Amérique latine. Pour les 10 années allant de 1956 à 1965, le chiffre dépasse 7 milliards de dollars.

106. On pourrait continuer de donner des chiffres sur l'apport du capital monopoliste américain au sous-développement permanent de l'Amérique latine, mais quelques précisions tirées du Survey of Current Business suffiront: pour chaque dollar investi en Amérique latine, les Etats-Unis retirent 3 dollars. Les 26,5 p. 100 des bénéfices que les Etats-Unis tirent de l'étranger proviennent de notre continent, auxquels ils consacrent 13 p. 100 de leurs investissements. Seule l'Asie est encore plus honteusement exploitée, les Etats-Unis en retirant 6 dollars pour chaque dollar investi.

107. La spoliation impérialiste est présente aussi dans ce qu'on appelle par euphémisme la "détérioration des termes de l'échange", c'est-à-dire la baisse des prix des exportations face à la hausse des prix des produits importés. Malgré toutes leurs pieuses paroles à la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), les Etats-Unis maintiennent leur politique restrictive en

matière d'importation des principales matières premières que l'Amérique latine produit; ils continuent de subventionner leur propre production agricole et d'intensifier celle des articles qui peuvent se substituer aux exportations latino-américaines. Résultat: dans son commerce avec son principal fournisseur, l'Amérique latine a une balance défavorable qui a atteint 370 millions de dollars pour 1965 et le premier semestre de 1966. Et selon les calculs, elle a perdu dans l'échange 21 390 millions de dollars de 1955 à 1966 (prix de 1950), c'est-à-dire près de deux fois la valeur de ses exportations de la dernière année. Si l'on ajoute le rapatriement des bénéficiaires et les pertes résultant de cette balance défavorable des échanges, on atteint, pour la période allant de 1956 à 1967, la somme de 31 431 millions de dollars (prix de 1950).

108. Il ne faut pas s'étonner que l'Amérique latine doive par conséquent s'endetter pour subsister. Cet endettement a atteint 12 milliards de dollars en 1966. De plus, les pays latino-américains devant payer chaque année 5 milliards au titre du service de leur dette, le courant net du financement a tendance à baisser, laissant un déficit net qui accroît encore l'endettement. En 1965, l'Amérique latine a eu le douteux honneur d'être le débiteur principal parmi 97 pays sous-développés, avec une dette extérieure atteignant 11,9 milliards de dollars.

109. L'exploitation impérialiste engendre en outre directement la malnutrition (Bolivie: 45 morts pour 100 000 habitants; Pérou: 24, l'insuffisance de logements (14 p. 100 de la population du Chili, 38 p. 100 de celle de Rio de Janeiro et 2,5 millions de personnes au Venezuela), la mortalité infantile (171 p. 1 000 au Brésil, 114 p. 1 000 au Chili, 95 p. 1 000 au Guatemala), l'absence presque totale de sécurité sociale, l'analphabétisme endémique, etc.

110. C'est contre cette situation insupportable que les peuples d'Amérique latine se rebellent. Voilà la raison pour laquelle, chaque jour, de nouveaux contingents d'ouvriers, de paysans, d'étudiants et d'intellectuels embrassent la cause de la libération nationale. Ce n'est pas vraiment la révolution cubaine qui engendre ou encourage le mouvement révolutionnaire en Amérique latine, mais bien l'exploitation, l'oppression et la misère apportées par l'impérialisme yankee et ses laquais sur le continent. Personne ne pourra s'opposer à ce déferlement gigantesque vers le développement indépendant, le bien-être, la culture et la dignité — pas plus l'Alliance pour le progrès si vantée, qui, depuis sa création, en 1961, n'a pu ni ne pourra éviter l'inexorable détérioration de l'économie latino-américaine, que les diverses réunions à l'échelon supérieur de Punta del Este visant à organiser de prétendus marchés communs ou de prétendues intégrations, bien qu'ils aient actuellement l'appui du gouvernement yankee, avec les assurances les plus explicites pour ses investissements, ses biens et ses privilèges de la part de ses associés minoritaires.

111. Mais il manque encore quelques touches à ce tableau dramatique. L'impérialisme yankee, champion du "monde libre" et paladin de la "démocratie représentative", a parsemé la région des Antilles de bases militaires, navales et aériennes, allant jusqu'à en établir quelques-unes au-delà du canal de Panama.

Il y a sans doute plus d'un naïf persuadé que cet encerclement menaçant remplit la mission providentielle de préserver des idées subversives contagieuses l'esprit de la civilisation chrétienne occidentale qu'incarne et défend la classe dirigeante des Etats-Unis, sans réfléchir que ses expressions les plus nobles sont les infects ghettos noirs du nord du pays et les délicats écriteaux des toilettes, dans le sud: "For whites only".

112. Ce déploiement de force, destiné à perpétuer l'hégémonie politique et économique américaine en Amérique latine, a trouvé son organisme politique avec l'OEA et son appareil militaire avec le Traité d'assistance mutuelle^{4/}, qui est de la même eau que l'OTAN, l'Organisation du Traité central et l'OTASE. Pour vous montrer à quel point l'impérialisme yankee fait le siège de l'Amérique latine, je parlerai de la distribution de ses bases militaires, navales et aériennes. Cuba: base navale de Guantanamo; Porto Rico: Ensenada Honda (quartier général du Commandement naval des Caraïbes et des Antilles), avec installations pour sous-marins atomiques dotés de fusées Polaris; l'île Vieques, à proximité de Porto Rico, où se trouve le camp d'instruction des marines ainsi que de bandes d'envahisseurs contre-révolutionnaires et les installations stratégiques d'Agua de Salinas, de Salinas, d'Isla Grande et de Fort Brooke; Jamaïque: bases navales de Portland Village, d'Old Harbour, de May Pen et de Santa Cruz; la Trinité: base navale de Chaguaramas et installations militaires de Punta Icacos, Chaguaramas et Saint-Andrews; Guyane: base navale et base aérienne; Panama: bases militaires de Fort Randolph, Fort Davies, Fort Gullick, Fort Clayton, Fort Kowwe et Fort Sherman; bases aériennes Francia, Albrook et Howard; Equateur: bases militaires de Puerto de Salinas et de l'île Galápagos; base aéronavale de la province d'Esmeralda, sur la côte du Pacifique, près de la frontière avec la Colombie; Chili: diverses stations de repérage qui servent de couvert à d'autres activités militaires; Brésil et Venezuela: centres d'instruction militaire.

113. Ce réseau de bases militaires, aériennes et navales opère en étroite coordination avec les activités des missions militaires yankees, de l'Agence centrale de renseignements et des écoles antiguérillas situées à Fort Bragg et à Fort Lee (Etats-Unis), à Fort Gullock (zone du canal de Panama) et à l'Ecole supérieure de guerre d'Argentine. Et ce n'est pas tout. A Fort Davies (zone du canal de Panama) se trouve le siège d'une académie de la police de répression, qui forme avec un zèle édifiant des agents et des tueurs chargés d'écraser, de torturer et d'assassiner les ouvriers, les paysans et les étudiants d'Amérique latine. Dans ces écoles du crime sont formés et entraînés des milliers d'officiers provenant des régimes militaires et à "représentation démocratique" du continent, en vue de combattre contre les mouvements de libération nationale et contre les forces de guérilla des patriotes.

114. Il paraît superflu d'ajouter que, par suite de cette subordination complète aux intérêts militaires de l'impérialisme yankee, la majorité des armées latino-américaines ont été transformées en garnison colo-

^{4/} Traité interaméricain d'assistance mutuelle, signé à Rio de Janeiro, le 2 septembre 1947.

niale du Pentagone, sous les ordres directs des "bêrets verts", corps spécialisé dans des méthodes qui laissent loin derrière elles celles des troupes d'assaut d'Hitler. Le peuple valeureux du Viet-Nam pourrait donner des témoignages horribles de ses sévices.

115. L'impérialisme yankee, blanchi sous le harnois de sa profession déshonorante, ne pouvait sous-estimer l'importance de la pénétration idéologique comme moyen de renforcer sa domination politique, économique et militaire en Amérique latine. Bien que l'influence idéologique américaine remonte sur notre continent à l'époque qui a succédé à la lutte pour l'indépendance, il est incontestable qu'elle a atteint sa plus forte intensité au cours de ses dernières années, surtout depuis la révolution cubaine qui conditionne de plus en plus la stratégie et la tactique de l'impérialisme yankee. Cette politique de pénétration idéologique acquiert un caractère particulier et un but précis: celui de déformer tout d'abord, puis de séquestrer la conscience des peuples latino-américains. Les livres, les revues, les périodiques, les films, les professeurs, les bourses, les émissaires et les Témoins de Jéhovah sont jetés en masse sur l'Amérique latine pour y proclamer les "gloires" et les "vertus" de l'empire et dénigrer notre patrimoine historique, artistique et culturel, avec la sottise supérieure d'une Rome décadente.

116. Cependant, là encore on relève des échecs qui préludent à son déclin: les écrivains, les artistes, les professeurs, les journalistes les meilleurs d'Amérique latine ont barré la route à cette campagne de pénétration idéologique avec une fermeté et une dignité exemplaires. Cette contre-offensive idéologique, et la volonté inébranlable qu'a l'avant-garde révolutionnaire de nos peuples de mener jusqu'à la victoire la seconde guerre d'indépendance, qui est déjà en route, ont obligé les "idéologues" de la prépondérance américaine à se gaver d'aspirine. Ce n'est pas en vain que l'annexe sous-développée s'est résolument dressée et a déclaré: c'est assez!

117. Malgré le blocus illégal imposé par l'impérialisme yankee, malgré les actes de harcèlement, les agressions, les provocations et les menaces de toutes sortes dont mon pays a fait l'objet presque tout au long des neuf années qui se sont écoulées depuis le triomphe de la révolution, Cuba se trouve aujourd'hui aux antipodes de la situation désespérée où se débat l'immense majorité des 250 millions de Latino-Américains. La stratégie de notre politique économique se fonde sur la transformation de la production agricole et de l'élevage en instrument de décollage vers le plein développement.

118. Déjà, il n'existe plus à Cuba de sous-emploi ni de chômage involontaire; comme ceux dont souffre actuellement le reste de l'Amérique latine; personne chez nous ne se couche sans avoir mangé faute de ressources; plus de 140 000 familles ont cessé de payer un loyer à la fin de 1965 et, en 1970, le logement sera complètement gratuit; l'assistance médicale s'est étendue, pour la première fois dans l'histoire de l'Amérique latine, aux parties les plus reculées du pays; le nombre des hôpitaux urbains est passé, au cours des deux dernières années, de 144 à 162 et

celui des régions rurales de 34 à 46. Avant la révolution, il n'existait, à Cuba, aucun hôpital rural.

119. Grâce aux plans d'assistance médicale et de vaccination massive, le taux de la mortalité infantile a considérablement diminué (il est aujourd'hui parmi les plus bas de toute l'Amérique) et le taux de mortalité nationale est descendu à 6,3 pour 1 000 habitants. La poliomyélite a été totalement éliminée, et 500 000 enfants sont vaccinés chaque année contre diverses maladies. (On voit toute la différence, si on se reporte au tableau que présente l'Amérique latine: au Brésil, 170 enfants sur 1 000 naissances meurent chaque année; à Haïti, 171,6 sur 1 000; au Chili, 111 sur 1 000; au Guatemala, 92,8 sur 1 000; au Pérou, 94,8 sur 1 000, en Bolivie, 86 sur 1 000; en Colombie, 83 sur 1 000; 100 enfants meurent chaque jour de faim dans ce pays, comme vient de le déclarer son Ministre de la santé publique.) Le développement des activités de santé publique à Cuba peut être facilement vérifié d'après le budget qui lui est accordé et qui est passé de 23 millions de dollars en 1959 à près de 158 millions en 1967.

120. Sur une population totale estimée à 8 millions d'habitants, on compte à Cuba plus de 2 millions et demi d'élèves et d'étudiants (enfants, jeunes gens et adultes). En 1959, nous comptons 17 355 enseignants et ce chiffre a atteint 41 922 en 1967. Le nombre des diplômés dans l'enseignement technique professionnel a été de 4 209 pour l'année 1965-1966; sur le plan technique (pédologie, engrais et élevage), 425 étudiants ont été diplômés à la fin de 1966 et l'on espère que ce chiffre s'élèvera à 3 000 en 1970. En 1966, le nombre des boursiers a atteint 103 386. Depuis 1961, l'analphabétisme a été pratiquement supprimé puisqu'il a été réduit à 3 p. 100.

121. Comment ignorer les causes de la révolution latino-américaine, lorsqu'il est si facile de les énumérer, comme le prouvent aussi abondamment les rapports de l'UNESCO et de la CEPAL? Comment l'Amérique latine peut-elle se résigner à ce que plus de la moitié de sa population de 14 ans demeure analphabète? Comment accepter que 85 p. 100 de la population d'Haïti, 69,4 p. 100 de celle de l'Equateur, 68,5 p. 100 de celle du Guatemala, 61,2 p. 100 de celle de la Bolivie, 53,7 p. 100 de celle d'El Salvador et 50,4 p. 100 de celle du Nicaragua soient analphabètes également? Comment peut-on se vanter d'une "démocratie représentative" qui maintient le niveau culturel du continent à peine au-dessus du deuxième degré élémentaire? Qui oserait, sans trahir la vérité, attribuer cette situation à la "subversion castro-communiste"? Ou faut-il tenir aussi la révolution cubaine pour responsable du soulèvement de la population noire des Etats-Unis contre ses conditions de vie irritantes, contre les crimes, les brutalités, les affronts, les injustices et la discrimination dont elle est victime depuis des siècles?

122. Par contraste avec la misérable existence que mènent les masses latino-américaines, le peuple cubain profite de la gratuité des services sociaux — santé et éducation — à une échelle jamais encore égalée dans tout le continent.

123. Le secteur agricole et de l'élevage, loin d'être stagnant, progresse avec une rapidité impression-

nante. L'augmentation de la production agricole non sucrière a été de 13 p. 100 de 1965 à 1966 et elle atteint maintenant les niveaux des premières années de la révolution, qui ont été les plus élevés de tous les temps. Les plans de production d'agrumes et de café nous ouvrent maintenant des horizons insoupçonnés.

124. La production sucrière a dépassé 6 millions de tonnes en 1965; cela n'a pas été le cas pour la récolte de 1966 qui a souffert de la plus grave sécheresse du siècle. La récolte de 1967 a dépassé elle aussi 6 millions de tonnes et celle de 1968 sera meilleure encore. La capacité industrielle nécessaire à une production de 10 millions de tonnes est assurée grâce à d'énormes investissements dans l'industrie et dans l'agriculture.

125. La révolution agraire qui a lieu à Cuba se fonde sur l'application de techniques très avancées de culture et d'élevage, sur l'emploi généralisé des engrais (de 160 000 tonnes en 1957, leur utilisation est passée à 1 150 000 tonnes en 1967), sur le développement de l'irrigation et de la mécanisation. A tous ces facteurs s'ajoute le fait que la vie agricole est devenue le centre de l'attention du peuple tout entier.

126. Dans le domaine de la pêche, il faut noter l'acquisition de 41 bateaux et la construction de quatre autres pour la pêche en haute mer; le pays possède en outre une flotte d'embarcations moyennes qui opèrent dans le golfe du Mexique; grâce à des investissements de plus de 53 millions de dollars, le produit de la pêche est passé de 23 000 tonnes en 1959 à 43 000 en 1966 et 60 000 cette année.

127. L'effort gigantesque accompli par le peuple cubain pour rattraper le retard économique où l'avait maintenu la domination impérialiste a exigé également l'application d'un vaste programme de formation de cadres techniques et spécialisés. En 1966, 16 358 personnes étaient inscrites à des cours sur l'étude des sols, les engrais et l'élevage. On compte ainsi que Cuba pourra disposer en 1970 de 15 000 techniciens de niveau préuniversitaire et de 5 000 techniciens des semences de niveau élémentaire. D'ici à 1975, 100 000 techniciens de niveau moyen, au moins, auront été formés grâce à ce programme. Ces techniciens sortent des rangs des travailleurs agricoles et industriels dont beaucoup étaient illettrés en 1959 et dont la majorité n'avait pas fait trois ans d'études primaires.

128. Pendant cette période, le secteur industriel n'est pas resté inactif. De 1963 à 1966, des progrès sensibles ont été enregistrés. La production de nickel a augmenté de façon considérable, et notamment celle de l'usine de Moa, ce qui est très révélateur; les plans de développement de cette production ouvrent des perspectives extraordinaires. La production de ciment doit doubler en 1968; celle d'énergie électrique a augmenté de 13 p. 100 en 1965-1966, à la suite d'un programme national de développement de l'énergie. Les plans de développement hydraulique progressent également. On a commencé les travaux préliminaires de construction d'un centre de développement industriel qui s'ouvrira en 1970 et qui s'occupera de la mise en valeur des latérites existant dans le nord-est du pays. Ce sera le point de départ de la future industrie sidérurgique qui se spécialisera dans l'acier-nickel et autres alliages, ainsi que dans la production d'aluminium, de chrome et de sulfate d'ammoniaque.

129. Cuba, émancipée de l'impérialisme yankee, est non seulement en train d'échapper au sous-développement, mais s'oriente vers un développement harmonieux et complet en créant simultanément une forme supérieure d'organisation de la société. A cet effet, le peuple cubain a emprunté le seul chemin possible, à savoir l'édification d'une société socialiste et communiste; à 90 milles de son ennemi juré, dont une base navale forme une enclave sur son territoire national, Cuba est une source d'inspiration et un exemple pour tous les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine encore prisonniers du sous-développement et du colonialisme.

130. Puisque nous parlons de l'impérialisme yankee et de sa politique d'intervention et d'agression, il convient de souligner que, dans cette assemblée même, d'aucuns déchirent hypocritement leurs vêtements et profèrent de perfides promesses de paix au Viet-Nam, tandis que les bombes, la mitraille, le napalm et les gaz toxiques se déversent sur ce pays et que persistent l'ingérence au Laos et les provocations au Cambodge. Le crime se double donc de la farce. Mais, l'impérialisme déguisé reste toujours l'impérialisme.

131. Ceux qui pensaient que le nazisme avait épuisé toutes les formes de la bestialité humaine se sont trompés: le Viet-Nam offre la preuve irréfutable que l'impérialisme yankee a dépassé toutes les bornes. Le jour viendra où l'on se souviendra de ces crimes monstrueux comme du plus abominable témoignage de la préhistoire des sociétés humaines. Mais les générations futures se rappelleront aussi que le Viet-Nam n'a pas souffert ni lutté en vain; les générations futures se rappelleront que le Viet-Nam a eu l'honneur de mettre en déroute un ennemi implacable, de creuser la sépulture du système odieux d'exploitation et d'extermination qu'il représente.

132. L'heure est venue d'admettre, même si cela doit beaucoup surprendre, que l'escalade de l'impérialisme yankee au Viet-Nam commence à flancher et que la contre-escalade vietnamienne grandit. Il est indéniable que le gigantesque impérialisme yankee se heurte à la volonté de résistance et de combat du peuple vietnamien. Il est également indéniable que cette volonté de résistance et ce courage dans la lutte sont en train de devenir une volonté et un courage d'offensive.

133. Les stratèges du Pentagone avaient cru, dans leur outrecuidance proverbiale, que quelques milliers de techniciens et de conseillers militaires réussiraient à vaincre l'armée populaire du Front national de libération du Viet-Nam du Sud. Leurs forces se montent, à l'heure actuelle, à 466 000 hommes et comptent un millier d'avions de combat, auxquels s'ajoute la septième flotte comprenant 4 porte-avions et 77 navires de guerre. A ces forces, il faut ajouter les 690 000 hommes de l'armée des pantins de Saigon et 55 000 hommes d'autres pays satellites, soit un total de plus d'un million d'hommes. Les pertes subies par les armées d'invasion équivalent à la destruction et à la désorganisation de 120 bataillons de combat; plus de 115 000 hommes ont disparu. Au cours de cette année, l'armée populaire du Front national de libération du Viet-Nam du Sud a détruit 1 310 véhicules militaires, coulé 27 navires de guerre, paralysé

5 trains, fait sauter 162 ponts et assailli 43 postes militaires et 70 tours d'observation.

134. Les stratèges du Pentagone ont cru aussi que quelques bombardements aériens dévastateurs forceraient la République démocratique du Viet-Nam à se rendre sans condition. Mais la République démocratique du Viet-Nam est toujours debout dans la fumée de ses ruines, et sa défense antiaérienne a descendu 2 356 avions et coulé plusieurs navires de guerre yankees. Le coût de cette guerre inhumaine a atteint, l'année dernière, environ 20 milliards de dollars et l'on compte que cette année il atteindra 30 milliards de dollars.

135. Ce n'est pas à l'Organisation des Nations Unies qu'il appartient de trouver une solution à cette guerre d'agression au Viet-Nam. Cette solution revient exclusivement à l'héroïque peuple du Viet-Nam et il est en train de la trouver: c'est la défaite écrasante des envahisseurs et de leurs pantins et la libre réunification du territoire artificiellement divisé par les impérialistes.

136. Le peuple nord-américain doit se rendre compte que le Pentagone a irrémédiablement perdu la guerre du Viet-Nam. Les impérialistes ne pourront jamais triompher au Viet-Nam. Le peuple vietnamien est d'une fibre exceptionnelle; ses hommes, ses femmes et ses enfants ont affronté des forces qui leur étaient mille fois supérieures; ils ont défié la torture, la faim, les bombardements, le napalm et les gaz toxiques sans reculer d'un pouce; ils ont combattu et continuent de combattre pour la dignité humaine et la liberté des peuples; ils constituent le bastion le plus avancé et le plus aguerri du front anti-impérialiste mondial et ils ont réussi à éveiller et à émouvoir la conscience endormie du peuple nord-américain, donnant une leçon impérissable à tous les peuples opprimés et exploités d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Résolus à mourir ou à vaincre pour la patrie et pour l'humanité, ils ont été les plus forts et ont ainsi réussi à triompher de toutes les armes stratégiques et tactiques de l'impérialisme yankee.

137. Le peuple cubain a rapidement assimilé cette leçon qu'apprennent aujourd'hui les peuples révolutionnaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Les impérialistes, à leur tour, ont commencé de l'apprendre en Corée, pays qu'ils divisèrent artificiellement aussi et qu'ils attaquèrent avec leurs armées pirates sous le drapeau des Nations Unies, qui se refusent encore à condamner cette agression, à ordonner le retrait des troupes étrangères qui violent le territoire coréen et à dissoudre la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Mais c'est au Viet-Nam que cette leçon a été apprise une fois pour toutes.

138. La grave crise survenue au Moyen-Orient résulte elle aussi de la politique d'ingérence, d'agression, de subversion et de spoliation de l'impérialisme yankee dans le monde entier. Cuba a déjà indiqué très clairement sa position en la matière et tient à réaffirmer son appui total aux peuples arabes dans leur lutte pour reconquérir les territoires occupés par l'Etat d'Israël, assurer leur autodétermination et leur indépendance et conserver leur souveraineté, gravement menacées.

139. Ceux qui se sont fixé pour but de dépouiller les peuples de leurs richesses, de freiner leur développement, de profiter de leur travail, de les priver de leur indépendance, de porter atteinte à leur souveraineté, d'étendre leur domination et leur exploitation par le feu et par le sang, et ceux qui les secondent dans leurs nouveaux plans d'intervention, d'agression, de subversion et de blocus de Cuba, comme l'a dit le Premier Ministre du Gouvernement révolutionnaire, le commandant Fidel Castro, méritent universellement le qualificatif de bandits! La patrie ou la mort! Nous vaincrons!

140. M. UMBA DI LUTETE (République démocratique du Congo): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de joindre la voix de ma délégation à celle des orateurs qui m'ont précédé en vous présentant les chaleureuses félicitations du peuple et du Gouvernement de la République démocratique du Congo à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de cette Assemblée. Vos remarquables qualités d'homme d'Etat et de diplomate, ainsi que votre compréhension des problèmes internationaux et des souffrances qu'endure l'humanité vous désignaient tout particulièrement pour cette haute tâche. Ma délégation ne doute pas que votre grande expérience de l'Organisation et de la vie politique internationale vous aidera certainement à surmonter les innombrables difficultés inhérentes à la lourde fonction à vous confiée par l'Assemblée générale.

141. Par ailleurs, l'établissement de relations diplomatiques entre la République démocratique du Congo et la République socialiste de Roumanie constitue la concrétisation évidente des bonnes relations qui existent si heureusement entre nos deux pays. C'est ainsi que la délégation congolaise a été l'une des premières à répondre favorablement à la demande d'appuyer votre candidature à la magistrature suprême de cette Assemblée.

142. Ma délégation, d'autre part, tient à transmettre ses vives félicitations à M. Pazhwak, de l'Afghanistan, qui, par sa sage et clairvoyante direction, a permis à l'Assemblée générale de terminer les travaux de sa vingt et unième session avec optimisme.

143. La délégation congolaise a la profonde conviction que l'actuelle session revêt une importance capitale. En effet, nous venons de traverser une période difficile pour la survie de l'Organisation même. Les peuples du Moyen-Orient souffrent des conséquences de la guerre et certains autres peuples de l'humanité, qui ont toujours souffert, continuent à souffrir jusqu'à ce jour.

144. Nous avons connu deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale depuis que nous nous sommes séparés en 1966. Vous comprendrez dès lors l'intérêt que ma délégation porte à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, qui se réunit tout juste après que les responsables politiques de l'Afrique se sont rencontrés dans mon pays pour examiner et essayer de résoudre les problèmes qui se posent à notre continent.

145. L'occasion m'est offerte aujourd'hui de remercier notre Secrétaire général qui, malgré ses nombreuses occupations, a accepté de venir personnellement à Kinshasa honorer de sa présence la Conférence

des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine^{5/}, et ce en dépit de l'intense campagne d'intoxication orchestrée par une certaine presse occidentale et en dépit des manœuvres et de la confusion délibérément créées à l'est de mon pays par les mercenaires dans l'unique but d'empêcher la tenue du quatrième "sommet" de l'OUA.

146. Par ce geste, le Secrétaire général a prouvé que l'Afrique et ses problèmes sont aussi au centre de ses préoccupations les plus profondes. Les peuples africains, en général, et le peuple congolais en particulier, l'ont apprécié à sa juste valeur. Il symbolise un esprit de devoir semblable à celui qui anima il y a six ans feu Dag Hammarskjöld lorsqu'il se rendit au Congo où il devait à cette occasion mourir tragiquement dans l'accomplissement de sa mission. Je profite de cette occasion pour rendre un vibrant hommage à la mémoire de ce grand serviteur de la paix et à l'aide que les Nations Unies ont apportée à la République démocratique du Congo dès son accession à l'indépendance, aide qui nous a permis de restaurer l'ordre et l'intégrité territoriale qui étaient alors gravement menacés par la haute finance internationale.

147. Vous serez d'accord avec moi pour souligner que la présence personnelle du Secrétaire général des Nations Unies au "sommet" de l'Organisation de l'unité africaine à Kinshasa a contribué largement à la réussite éclatante de ce "sommet" africain.

148. Les responsables africains, réunis à Kinshasa, ont, dans une ambiance de compréhension et de franchise, abordé et évoqué tous les problèmes brûlants qui préoccupaient l'Afrique, et des solutions heureuses ont pu être trouvées. C'est ainsi que nous avons constaté avec satisfaction que l'opinion internationale s'est rendu compte que la jeune organisation africaine est sortie de cette conférence plus solide que jamais.

149. Au cours de nos assises, nous avons relevé avec grand regret que des milliers d'êtres humains en Afrique et en Asie continuent malheureusement à demeurer sous domination étrangère et coloniale, et ce contrairement à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En ce qui concerne particulièrement l'Afrique, le Portugal et ses alliés, l'Afrique du Sud et les racistes de Rhodésie doivent être contraints d'accepter et de se conformer aux décisions et résolutions prises au sein de notre organisation en cette matière. La paix ne pourra jamais être rétablie dans les régions sous leur occupation et domination tant que les populations africaines n'auront pas recouvré leurs droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, de manière à leur permettre de développer leurs pays conformément à leurs aspirations les plus profondes.

150. La République démocratique du Congo reste fermement résolue à combattre sous toutes ses formes le colonialisme en Afrique. Cette détermination inébranlable s'est notamment concrétisée au cours de cette année lorsque mon pays a reçu sur son territoire le Comité spécial de la décolonisation afin de lui permettre, par l'audition des pétitions, de

se rendre compte de l'entêtement des puissances administrantes et de leur refus de donner suite aux nombreuses résolutions des Nations Unies sur l'émancipation politique et économique des populations sous leur domination.

151. C'est pourquoi ma délégation, à la présente session de l'Assemblée générale, appuiera toute résolution de notre organisation tendant à faire appliquer intégralement la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

152. Vous me permettrez de souligner qu'il est absurde de tolérer et d'admettre que le Portugal retardataire et accroché aux idées désuètes et anachroniques continue à prétendre au sein même de notre assemblée que les territoires africains sous sa domination coloniale, à savoir l'Angola, le Mozambique, le Cabinda et la Guinée (Bissau), font partie intégrante de son domaine territorial métropolitain.

153. En fonction de cette attitude foncièrement erronée, que de fois le Portugal n'a-t-il pas violé les frontières congolaises! Il se permet régulièrement de bombarder des villages et des populations paisibles, commettant ainsi des actes d'agression caractérisée contre la République démocratique du Congo. Il n'est pas douteux que c'est en Angola et en Rhodésie que le Portugal et ses alliés concentrent des réactionnaires d'une nouvelle race, les mercenaires, en vue de permettre à ces aventuriers de grand chemin de porter atteinte à la souveraineté de la République démocratique du Congo, à partir de ces bases opérationnelles. Les récentes événements créés à l'est de mon pays prouvent éloquemment que ces rapaces internationaux ne désarment pas, en dépit de la résolution [241 (1967)] adoptée par le Conseil de sécurité sur les mercenaires lorsque mon pays avait saisi notre organisation de cette question. Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance aux délégations amies qui ont pris la parole devant cette assemblée pour condamner le recrutement de mercenaires. Qu'elles trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

154. Si la République démocratique du Congo accorde son aide au mouvement angolais de libération, elle n'agit qu'en fonction de la résolution [2184 (XXI)] de l'Assemblée générale qui convie tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à apporter leur appui matériel et moral aux populations sous domination portugaise en vue de restaurer leurs droits inaliénables, à savoir l'autodétermination, la liberté et l'indépendance. La libération des territoires africains sous domination coloniale portugaise constituera pour notre organisation la mise en application effective de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que de nombreuses résolutions relatives à ces territoires. Cette libération, nous en sommes convaincus, sera un gage de paix et de sécurité non seulement pour la République démocratique du Congo, mais également pour tous les pays africains voisins.

155. En ce qui concerne la Rhodésie, la délégation congolaise se joint aux autres délégations qui ont constaté avec regret l'échec des sanctions économiques obligatoires et sélectives imposées à la Rhodésie par le Conseil de sécurité [232 (1966)], à la

^{5/} Quatrième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Kinshasa du 11 au 14 septembre 1967.

suite de la demande du Royaume-Uni. Il est d'autant plus regrettable de remarquer que certains pays, particulièrement le Portugal et l'Afrique du Sud, sont les principaux partenaires commerciaux de la Rhodésie, rendant par ces agissements inopérantes et inefficaces ces sanctions.

156. En face de l'impuissance complaisante du Royaume-Uni à prendre des mesures positives en vue d'empêcher ces pays de poursuivre leur commerce lucratif avec la Rhodésie, ma délégation croit devoir insister sur la responsabilité morale qu'a l'Organisation des Nations Unies de mettre fin au régime dégradant des colons racistes en Rhodésie et de permettre au peuple frère du Zimbabwe de recouvrer ses droits inaliénables à la liberté.

157. Nous pensons sincèrement que des sanctions générales obligatoires doivent être imposées à la Rhodésie et que tous les Etats Membres de notre organisation ont le devoir de s'y conformer. Ma délégation est disposée à appuyer toute mesure concrète, y compris l'emploi de la force, pour assurer la défaite du régime illégal et raciste de Ian Smith, régime qui bafoue délibérément les principes élémentaires de la démocratie.

158. Par ailleurs, la communauté internationale ne peut demeurer insensible ni indifférente aux traitements inhumains que l'Afrique du Sud inflige, par des mesures d'extrême répression et des crimes odieux, à des millions d'êtres qui n'ont aucun moyen de défense ni d'expression.

159. Les droits de l'homme inscrits dans notre charte sont littéralement bafoués par ce pays qui a été indignement admis au sein de notre organisation. Nous avons de sérieuses raisons de croire que cette situation explosive persistante en Afrique du Sud constitue une grave menace à la paix et à la sécurité, tant en Afrique que sur le plan international.

160. Malgré les nombreuses résolutions de notre organisation sur l'élimination de la discrimination raciale en Afrique du Sud, ma délégation déplore très sincèrement le comportement de certains Etats qui commercent avec ce pays et lui fournissent des armes lui permettant de se constituer un potentiel militaire important non seulement pour mener à bien ses guerres d'oppression barbare, mais aussi pour réaliser ses visées de domination et d'expansion en Afrique. La conscience universelle doit être sensibilisée sur la nécessité d'une action internationale efficace visant à mettre un terme à l'humiliation de l'homme noir en Afrique du Sud, et à éviter en même temps que cette partie de l'Afrique ne demeure un foyer de tensions raciales susceptibles à tout moment de menacer la paix et la sécurité internationales que notre organisation s'est assignées comme objectif primordial à sauvegarder.

161. Je ne saurais clore ce chapitre sur la décolonisation en Afrique sans souligner, en ce qui concerne la question toute spéciale du Sud-Ouest africain, l'appui total que ma délégation apporte aux résolutions de l'Assemblée générale [2145 (XXI) et 2248 (S-V)] révoquant le Mandat de l'Afrique du Sud et reprenant l'autorité sur ce territoire. Nous accorderons également notre réel soutien à toutes les mesures adéquates que cette assemblée sera amenée à prendre

pour renforcer l'autorité du Conseil des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain.

162. Je passe maintenant à certaines questions de politique internationale qui sont au centre de nos préoccupations. Les orateurs qui m'ont précédé ont relevé à juste titre que la paix du monde est de plus en plus menacée; cela est vrai tant qu'on n'a pas trouvé une solution adéquate aux tragiques événements qui se déroulent en Afrique, en Asie et en d'autres parties du monde. J'en ai évoqué certains quand j'ai parlé de la situation qui règne dans les territoires africains sous domination coloniale portugaise, en Rhodésie du Sud, en Afrique du Sud et au Sud-Ouest africain.

163. La délégation congolaise, tout en se réjouissant de la recommandation faite par l'Assemblée générale [résolution 2222 (XXI)] aux Etats Membres de signer le Traité relatif à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, estime que ce traité et celui se rapportant à l'interdiction partielle des essais nucléaires conclu en 1963, ne doivent pas ralentir les efforts entrepris par notre organisation et par les négociations de Genève en vue d'aboutir à des résultats plus positifs sur le désarmement général. La non-utilisation et la non-prolifération des armes de destruction massive ne constituent pas une garantie sérieuse. Seule la destruction de ces armes fournira — de l'avis de ma délégation — de réelles perspectives de paix et de sécurité internationales.

164. La situation qui règne au Sud-Est asiatique et les souffrances qu'endure le peuple vietnamien n'ont cessé de préoccuper la République démocratique du Congo. La guerre au Viet-Nam, toujours meurtrière et dévastatrice, ne cesse d'empoisonner dangereusement l'atmosphère et les relations internationales. Nous pensons que la fin des interventions étrangères au Viet-Nam et le retour aux Accords de Genève de 1954 permettront au peuple vietnamien de régler ses propres affaires conformément à ses aspirations les plus légitimes.

165. A cet égard, nous rendons un hommage particulier aux efforts inlassables déployés par le Secrétaire général en vue de trouver une solution à ce problème.

166. En évoquant la situation au Sud-Est asiatique, nous ne pouvons nous empêcher de relever la contribution que pourrait apporter la République populaire de Chine à la mise en œuvre de solutions possibles en vue de ramener la paix dans cette partie du monde. C'est ainsi que se pose inexorablement la participation de la Chine populaire aux travaux de notre organisation. Ce pays, le plus peuplé du monde, ne peut être plus longtemps ignoré au concert des Nations Unies, et il va de soi que son éventuelle participation à l'activipé de l'ONU ne pourrait mettre en cause la présence de la Chine nationaliste en tant que Membre de cette organisation.

167. Si vous me le permettez, j'en arrive à la situation au Moyen-Orient. Ma délégation croit fermement aux principes de la Charte par lesquels celle-ci invite les Membres de l'Organisation à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques et à s'abstenir, "dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance poli-

tique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies". Ma délégation condamne donc la guerre comme procédure de règlement des différends internationaux et déplore le fait que ces principes fondamentaux de la Charte n'aient pas été respectés dans cette région du monde. Elle souhaite qu'une solution durable, par des moyens pacifiques, puisse intervenir dans cette région.

168. C'est pourquoi ma délégation voudrait rappeler ici la déclaration de l'Organisation de l'unité africaine à Kinshasa:

"La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ...

"...

"Exprime sa sympathie à la République arabe unie et décide d'œuvrer au sein des Nations Unies afin d'obtenir l'évacuation [des troupes étrangères] du territoire de la République arabe unie."

Cette évacuation constitue aux yeux de ma délégation un pas important qui doit être suivi sans retard par d'autres dans la voie menant à une solution d'ensemble du problème du Moyen-Orient.

169. J'ai parlé assez longuement de la situation politique internationale; je voudrais maintenant parler de l'aspect économique de l'œuvre de la communauté internationale.

170. L'intérêt que porte mon gouvernement aux problèmes du commerce international des produits de base, à l'encouragement de l'industrialisation, au développement économique, répond à la préoccupation universelle d'augmenter la productivité, afin de permettre à la masse de nos populations de bénéficier d'une démocratie économique et sociale.

171. La République démocratique du Congo exprime à l'ONU, aux institutions spécialisées et au Programme des Nations Unies pour le développement toute sa gratitude pour la coopération matérielle et intellectuelle dont elle est bénéficiaire. Nous espérons que cette coopération s'intensifiera comme l'exige l'urgence des programmes de réforme qu'entreprend le nouveau régime de mon pays.

172. Le rôle important du commerce international dans le développement économique du tiers monde est évident. Point n'est d'ailleurs besoin d'arguer longuement sur sa contribution à l'expansion de l'économie mondiale. La création de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) pour laquelle d'éminents économistes ont milité, les récents accords du "Kennedy Round", en sont des preuves tangibles. Ma délégation regrette cependant que les économies des pays en voie de développement, construites sur le modèle de la théorie libérale du XIX^{ème} siècle, ne puissent tirer pleinement profit des avantages offerts par le commerce mondial. La responsabilité de cette situation déplorable ne peut incomber aux seuls pays en voie de développement. Pour leur permettre de briser les cercles vicieux dans lesquels les placent les structures démodées de leurs économies, une action concertée sur le plan international est indispensable.

173. La première Conférence sur le commerce et le développement a eu le mérite d'inventorier les pro-

blèmes et d'indiquer des solutions qui, malheureusement, n'ont pu toutes réunir l'unanimité des suffrages. La toile de fond est politique.

174. C'est pourquoi il reste que des décisions politiques interviennent du côté des pays industrialisés. Ma délégation espère fermement qu'avec la réunion des Soixante-Dix-Sept à Alger^{6/} en vue de constituer un front commun dans la perspective de la tenue à New Delhi de la prochaine Conférence de la CNUCED^{7/}, les pays industrialisés répondront sans plus tarder à l'interpellation dramatique que leur adressent les pays en voie de développement.

175. Selon nous, le problème du commerce extérieur des pays en voie de développement se pose pratiquement de la façon suivante: pour améliorer leur position dans le commerce international, ces pays doivent restructurer leurs économies. Il leur faut à cet effet d'importants capitaux, l'épargne intérieure étant extrêmement faible. En outre, les exportations constituent la source principale de leurs ressources financières. Or, celles-ci se heurtent à une stagnation due à la concurrence des progrès techniques et de mesures de plus en plus protectionnistes. Par ailleurs, l'augmentation du service de la dette extérieure, résultant du taux d'intérêt exorbitant, constitue un élément perturbateur de l'équilibre de la balance des paiements des économies des pays en voie de développement. De plus, il est déplorable de constater que l'afflux des capitaux privés des pays industrialisés en direction des pays en voie de développement ne cesse de se réduire d'année en année, alors que la contribution appréciable et efficace de ces capitaux au développement économique est incontestable. A ces facteurs limitatifs, il faut ajouter le problème de la stabilisation des cours mondiaux des matières premières, lié à celui de la détérioration des termes de l'échange, qui ne cesse d'élargir le fossé entre les pays développés et les pays en voie de développement, avec comme corollaire que les pays développés deviennent de plus en plus riches et les pays sous-développés de plus en plus pauvres.

176. Donc, le processus est cumulatif, à telle enseigne que l'on peut affirmer aujourd'hui, sans crainte de se tromper, que le vrai prolétaire du XX^{ème} siècle est le paysan africain, et qu'à l'heure actuelle les problèmes tant économiques que sociaux ne se posent plus en termes de bloc de l'Ouest par opposition au bloc de l'Est, mais bien en termes de pays industrialisés en avance sur les pays en voie de développement. C'est pourquoi il est légitime que ces derniers pays tentent d'inscrire dans le cadre de leurs politiques économiques un programme de création d'industries de transformation des matières premières tout au moins au premier stade du cycle de production; car nul n'ignore que, jusqu'à ce jour, la plupart des pays en voie de développement demeurent des partenaires passifs sur le marché international. Dans ce domaine, de lourdes et écrasantes responsabilités incombent aux pays industrialisés.

177. La transformation des structures économiques des pays en voie de développement nous paraît diffi-

^{6/} Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue du 10 au 25 octobre 1967.

^{7/} La deuxième session de la Conférence doit avoir lieu du 1^{er} février au 25 mars 1968.

cilement réalisable, à moins qu'une impulsion extérieure, sous forme d'aide, ne vienne au secours de ces économies. A cet égard, ma délégation est heureuse de constater qu'à la suite de l'accord sur les liquidités internationales, des chances seront offertes aux pays industrialisés d'apporter une aide accrue aux pays en voie de développement. Nous souhaitons vivement que la plus grande partie de l'aide que les pays développés accorderaient aux pays du tiers monde soit destinée par priorité à des secteurs pouvant engendrer un rapide développement de leurs économies et qu'elle soit fournie plus dans le cadre multilatéral que dans le cadre bilatéral. Car, très souvent, l'aide financière bilatérale est assortie de conditions politiques.

178. Je m'en voudrais si je passais sous silence la technique utilisée par un certain pays industrialisé, en l'occurrence, la Belgique, qui se sert de l'assistance technique qu'elle dispense à mon pays, dans le cadre de la coopération bilatérale, comme instrument de chantage et de pression.

179. La Belgique, en effet, non seulement empêche les professeurs du cadre de l'assistance technique de retourner au Congo, mais même exerce des pressions inadmissibles sur ceux d'entre eux qui voudraient s'engager sous contrat privé au service du Gouvernement congolais. Elle prétexte un manque de sécurité, comme si les enseignants du cadre de l'assistance technique d'autres pays œuvrant au Congo bénéficiaient de plus de sécurité que les Belges. La vérité est que, sous l'impulsion des milieux impérialistes de Belgique, ceux-là mêmes qui soutiennent l'action des mercenaires trublions dans l'est du Congo, la Belgique voudrait nous obliger à infléchir nos options fondamentales et à accepter notamment sa conception de notre indépendance économique.

180. Aujourd'hui, en présence de ces professeurs chômeurs, la Belgique se lance dans une véritable opération publicitaire pour essayer de placer ces ressortissants dans les autres pays africains et latino-américains. Nous osons espérer que l'expérience de nos relations avec la Belgique en ce domaine, sa tactique consistant à utiliser son assistance technique comme moyen de pression ne manqueront pas d'éclairer nos amis sollicités sur les véritables mobiles cachés dans cette offre belge apparemment généreuse. C'est une honte, pour un pays qui, comme la Belgique, a tiré tout profit de l'exploitation des richesses d'un autre pays, de se conduire comme elle le fait aujourd'hui. Nous avons quant à nous pris notre parti. Nous avons fermé nos universités pour un an et obligé les étudiants à consacrer cette année à donner des cours dans divers établissements primaires et secondaires du pays. Nous avons consenti ces sacrifices parce que notre dignité et notre indépendance sont à ce prix.

181. Vous me permettrez de revenir à la question des organismes multilatéraux d'assistance. De l'avis de ma délégation, il importe que ces organismes simplifient leurs procédures, informent largement les pays en voie de développement de leurs clauses et conditions d'octroi. Ainsi, ils pourront contribuer à l'expansion économique et à la consolidation de l'indépendance politique et économique des pays en voie de développement dont certains, à cause de leurs ressources naturelles, sont convoités mais qui, faute

de capitaux et de savoir-faire, sont acculés à opter entre la misère et l'aliénation de leur souveraineté.

182. La conviction profonde de ma délégation est que l'appel pathétique que nous lançons ici aux pays industrialisés ne restera pas sans écho, et que nous sommes conscients du fait que ni l'aide financière ni l'assistance technique ne peuvent, si importantes qu'elles soient, provoquer d'elles-mêmes une croissance économique continue des pays en voie de développement, s'il n'existe pas, dans ces pays, une volonté politique et une propension collective au progrès et au développement.

183. Il m'est agréable de signaler du haut de cette tribune les efforts qu'a déployés à cet effet mon gouvernement depuis le 24 novembre 1965, date de l'avènement au pouvoir du Haut Commandement militaire. En vue de redresser la situation financière de mon pays, le nouveau régime a dû prendre, aussi bien sur le plan administratif que sur le plan politique, des mesures énergiques tendant à résorber le déficit budgétaire, une des causes principales de l'inflation grimpante qui sévissait dans le pays. Ces mesures concertées ont produit immédiatement les effets escomptés: le déficit budgétaire est largement résorbé et la stabilité financière est pratiquement chose acquise.

184. Tout ce programme, ainsi que tous les sacrifices consentis par le peuple congolais, ne peuvent aboutir tant que certaines conditions ne sont pas réalisées. Tristement, au moment où le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'efforce de réaliser ces conditions, au moment où mon gouvernement déploie des efforts immenses pour former des cadres, pour créer le climat d'accueil propice au développement, il est regrettable que l'ordre et la tranquillité si chèrement retrouvés soient perturbés par des mercenaires étrangers. Il n'empêche que mon gouvernement estime qu'il est de son devoir impérieux de n'épargner aucun effort pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

185. J'aimerais terminer en rappelant qu'au cours de cet exposé je me suis efforcé d'exprimer les vues de la République démocratique du Congo sur les questions de politique internationale et de coopération économique. Les Membres de notre organisation doivent apporter à celle-ci une franche collaboration non seulement en vue de raffermir et de sauvegarder les objectifs de paix et de sécurité internationales, mais surtout de trouver des règlements pacifiques aux tensions et affrontements qui affectent si dangereusement l'atmosphère mondiale.

186. Le PRESIDENT: Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour participer à la discussion générale.

187. Le représentant du Portugal a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

188. M. DE MIRANDA (Portugal) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le grand plaisir de vous transmettre les félicitations de ma délégation, ainsi que les miennes, pour votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale pour la vingt-deuxième session. Le fardeau de vos hautes fonctions pèse sur vos épaules à une heure où le monde en général, et cette organisation en parti-

culier, traversent une phase spécialement critique. Le fait qu'à un tel moment tous les Membres de cette organisation vous aient jugé digne d'occuper ce poste parle plus éloquemment que je ne saurais le faire. Ma délégation est également heureuse de relever que vous venez d'un pays qui partage avec le mien une origine latine et des traditions communes. La distinction qui vous a été conférée est donc, pour nous, une source particulière de satisfaction et nous tenons à formuler publiquement nos vœux d'autant plus chaleureux pour votre succès dans l'accomplissement de vos fonctions.

189. Je ne voudrais pas abuser du temps de l'Assemblée dans l'exercice de mon droit de réponse, je serai bref.

190. Certaines des délégations qui m'ont précédé au cours de ce débat général, qui va prendre fin, se sont permis de faire des remarques injustes sur mon pays. Celles-ci allaient de critiques générales à l'encontre de certaines politiques traditionnellement poursuivies par mon pays jusqu'à des allégations non fondées, des plus gratuites. Si ma délégation en parle, c'est parce que, dans certains milieux, on pourrait dans l'avenir interpréter notre silence comme signifiant une acceptation de ces faits et, partant, leur véracité. Tel n'est pas du tout le cas. Afin que ce soit clair, ma délégation tient à déclarer que nous rejetons énergiquement et catégoriquement les critiques et les allégations lancées contre le Portugal pendant ce débat général.

191. Les raisons sur lesquelles nous nous fondons, on les trouvera dans un certain nombre des documents des Nations Unies. Ma délégation estime donc inutile de les répéter maintenant en détail ou d'y ajouter quoi que ce soit. Les critiques, les allégations énoncées contre le Portugal ne sont pas nouvelles; nous les avons déjà réfutées.

192. Mais il semble que nos critiques jugent commode, à leurs propres fins, de reprendre des accusations qui ont déjà été réfutées. Nous n'en sommes ni surpris ni impressionnés, encore moins troublés ou embarrassés. En fait, les remarques faites contre nous sont si éloignées de la vérité qu'elles donnent l'impression d'avoir été proférées pour leur seul effet oratoire et par souci de maintenir un climat artificiel d'antagonisme envers le Portugal pour favoriser les desseins de certaines parties.

193. Ceux qui emploient des mots tels que "oppression", "répression", "tyrannie", "brutalité", "exploitation" et autres termes analogues savent pertinemment que ce vocabulaire est emprunté au jargon de la démagogie et n'a aucun rapport avec la réalité. Lorsqu'on allègue qu'il y a des révoltes et des rébellions dans nos territoires, chacun sait fort bien qu'il s'agit de violences que cherchent à y fomenter des groupes ou mouvements organisés par des forces extérieures et maintenus dans des pays limitrophes selon les méthodes bien connues de la subversion internationale, qui malheureusement s'étend de nos jours. Lorsqu'on déclare que le Portugal reçoit une aide étrangère et a conclu des alliances pour combattre ces groupes ou ces mouvements, chacun sait que cela relève de la plus haute fantaisie, que c'est inventé de toutes pièces à des fins malveillantes.

194. Lorsqu'on prétend que nous représentons une menace à la paix internationale, chacun sait qu'il y a là un simple prétexte auquel ont recours ceux qui veulent masquer leurs propres responsabilités dans l'agression commise contre nous. A ce sujet, je voudrais renouveler l'invitation que nous avons adressée au Secrétaire général des Nations Unies de visiter nos provinces afin qu'il puisse voir lui-même qui menace la paix internationale. Notre invitation subsiste. Lorsqu'on allègue que nous brimons nos populations par la force, chacun sait que c'est là quelque chose d'absolument impossible, dans quelque circonstance que ce soit, et que cette allégation est ridicule.

195. Il n'en est pas moins vrai que ces mensonges sont répétés, peut-être avec l'espoir qu'il en restera au moins quelque chose. Toutefois, qu'on ne croie pas que la campagne dirigée contre nous est fondée. En effet, le mensonge, même s'il est souvent répété, ne devient jamais vérité. Par ailleurs, on ne peut pas prétendre qu'il n'y a aucun moyen de connaître la vérité en ce qui nous concerne. Nous n'avons rien caché et, en fait, nous n'avons rien à cacher. Nos provinces africaines ont été visitées, ces dernières années, par des milliers d'observateurs étrangers de différents pays. Nous ne leur avons rien demandé d'autre que la bonne foi et l'impartialité. Une majorité écrasante de ces observateurs ont confirmé que les faits sont tels que nous les avons exposés. Nos territoires jouissent de la paix et de la tranquillité; leurs populations collaborent loyalement avec les autorités; les forces de sécurité exercent des missions de surveillance dans certaines régions frontalières en raison des infiltrations de bandes armées venues de l'extérieur, qui cherchent à y terroriser nos populations. Nous faisons tous les efforts possibles pour accroître le bien-être de toutes nos populations et leur participation à tous les secteurs de l'activité. Nous nous sommes engagés à édifier une société multiraciale fondée sur une association à part égale entre tous ses membres. Ma délégation n'hésite pas à déclarer que, dans le peuple portugais, nous ne considérons pas la race, mais la dignité fondamentale de tous les êtres humains, leurs origines et leurs fins communes. Nous avons établi une harmonie raciale que nous sommes fiers de donner en exemple et comme source d'inspiration pour la conduite heureuse de relations interraciales. Nous pensons que la société multiraciale que nous avons créée devrait faire l'objet d'une étude approfondie, car elle a d'utiles leçons à enseigner à un monde qui n'a pas encore résolu ses problèmes raciaux.

196. Il est donc très regrettable qu'au lieu d'apprécier nos succès à cet égard on s'efforce de diviser notre société multiraciale sur une base raciste alors qu'on prétend s'opposer au racisme.

197. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant de la Thaïlande, qui désire exercer son droit de réponse.

198. **M. TONGYAI (Thaïlande)** [traduit de l'anglais]: A regret, mais nécessairement, j'ai demandé la parole pour la deuxième fois afin de démentir les accusations gratuites et non fondées proférées par le représentant du Cambodge contre mon pays. Je ne répondrai pas point par point à toutes les fausses allégations faites

par le représentant du Cambodge au cours du débat de ce matin; mais je me bornerai à démentir catégoriquement toutes les accusations malveillantes qu'il a cru devoir répéter.

199. Ma délégation n'est plus étonnée des éclats hystériques et polémiques qui semblent être devenus une habitude incorrigible chez les représentants du Cambodge; ma délégation ne peut pas s'abaisser au même niveau. Elle estime qu'elle doit faire preuve de respect pour le sérieux des débats qui se déroulent en cette assemblée, en particulier en raison des efforts faits par le Secrétaire général et son représentant spécial qui a été envoyé dans la région à la requête du Gouvernement thaïlandais et avec l'accord des autorités cambodgiennes. Par respect pour l'Organisation et désireux de ne pas gaspiller le temps précieux des autres délégations, je serai bref.

200. Dans tous ses rapports avec le Cambodge, la Thaïlande a fait preuve de la plus grande patience et de la plus grande modération. Nous espérons créer ainsi une atmosphère qui permette de rétablir des relations normales entre nos deux pays. Qu'il me suffise de dire que, alors que la Thaïlande n'a aucun dessein agressif contre aucun de ses voisins, le Cambodge a jugé profitable d'offrir asile et sanctuaire aux forces agressives du Viet-Nam du Nord pour qu'elles puissent commettre des déprédations et se livrer à des agressions contre les pays limitrophes.

201. Le représentant du Cambodge a parlé [1590ème séance] du conflit qui a eu lieu entre la Thaïlande et la France en 1940, et à la suite duquel certaines portions de territoire que la Thaïlande avait cédées précédemment à la France lui furent rendues. Je dois confesser mon ignorance totale de ce qui s'est passé alors exactement au Cambodge qui, en 1940, n'existait certainement pas en tant qu'entité souveraine distincte.

202. Je crois qu'il y aurait lieu, pour le représentant du Cambodge, de demander à Pnom-penh de nouvelles instructions afin de ne pas aller à l'encontre de la façon de penser actuelle de sa capitale. Sur la base de nombreuses déclarations récentes faites par le dirigeant cambodgien à la radio de Pnom-penh et ailleurs, ma délégation a des raisons de penser que le Gouvernement cambodgien a réfléchi à nouveau à certains problèmes qui se posent au Cambodge, particulièrement quant aux relations de ce pays avec son mentor et maître. Cette façon de penser apparemment nouvelle ne nous surprend pas parce que, jusqu'ici, le Cambodge a fait cavalier seul parmi tous les autres Etats du Sud-Est asiatique. Ceux-ci ont travaillé en collaboration étroite les uns avec les autres, indépendamment de leurs systèmes politique et social respectifs, et il règne un nouvel esprit de bon voisinage et d'amitié réciproque entre tous ces pays à l'exception du Cambodge. Il est donc très regrettable qu'alors que toutes les nations de l'Asie du Sud-Est s'efforcent de développer d'étroites relations entre elles et une coopération régionale, le Cambodge reste le seul pays de la région qui — pour des raisons qu'il connaît mieux que personne — trouve encore un plaisir pervers à se quereller avec tous ses voisins, sans aucune exception.

203. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de l'Equateur, qui désire exercer son droit de réponse.

204. M. CUEVA TAMARIZ (Equateur) [traduit de l'espagnol]: C'est avec un très vif intérêt que j'ai suivi la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Cuba. Loin de moi de vouloir entamer une polémique à ce sujet. Je voudrais simplement rectifier une affirmation de M. Roa touchant la présence en Equateur, à Salinas et dans les îles Galapagos, de bases militaires des Etats-Unis.

205. Pendant la seconde guerre mondiale, lorsque les peuples luttèrent contre le fascisme et le nazisme, des bases militaires des Etats-Unis furent en effet établies à Salinas et dans l'une des îles de l'archipel de Colón; mais elles furent démantelées à la fin de la guerre, il y a plus de 20 ans. Il n'y a pas aujourd'hui un pouce de mon pays qui soit occupé par une base militaire des Etats-Unis.

206. Le PRESIDENT: La parole est au représentant de Costa Rica, qui désire exercer son droit de réponse.

207. M. TINOCO (Costa Rica) [traduit de l'espagnol]: Je regrette de devoir, pendant quelques instants, retenir l'attention de l'Assemblée pour protester contre la façon dont le représentant de l'actuel Gouvernement de Cuba s'est adressé aux représentants des pays d'Amérique latine: ministres des affaires étrangères ou chefs des délégations ici présentes; il a usé de termes qui sont une insulte à la dignité de cette assemblée et de tous ceux qui y représentent leur pays. Je ne suivrai pas le représentant du Gouvernement de Cuba sur cette voie et je me bornerai à lui dire que ses insultes sont autant de pierres qui retomberont sur sa propre tête. Il a dépeint le paradis cubain; mais il suffit, pour réfuter ses dires, de rappeler les 600 000 hommes, femmes et enfants, qui ont abandonné cette île pour retrouver le foyer qu'ils ne parvenaient plus à conserver là-bas.

208. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui désire exercer son droit de réponse.

209. M. FOUNTAIN (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Au nom de ma délégation, j'ai demandé à exercer mon droit de réponse pour faire quelques brèves observations sur les accusations fausses et incendiaires lancées contre mon pays par le représentant de Cuba.

210. Je ne prétends pas entrer en émulation avec lui ni pour le langage violent et injustifié qu'il utilise, ni pour la longueur de son intervention. La haine des Etats-Unis est sans nul doute le verre déformant à travers lequel il voit les affaires du monde entier, qu'il s'agisse du Viet-Nam, du Moyen-Orient ou de toute autre région. Je laisserai les autres délégations décider elles-mêmes si le tableau qu'il a peint de leurs affaires est vrai ou fantaisiste.

211. Pour ce qui est de l'hémisphère occidental, mes collègues qui représentent ici les autres républiques latino-américaines ont déjà tiré leurs propres conclusions quant aux activités cubaines dans cette région. Ils connaissent les problèmes de première main. C'est la souveraineté de leur pays qui a été violée par les agents de subversion et les terroristes guérilleros du Cuba de Castro.

212. Nous ne pensons pas que ces interventions incessantes et ces tentatives délibérées pour saper les

gouvernements libres servent la cause de la paix. Nous pensons qu'elle est mieux servie par des hommes libres œuvrant ensemble, animés de bonne volonté et tous attachés à la cause de la liberté de l'individu.

213. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant du Guatemala, qui désire exercer son droit de réponse.

214. M. **CADENA HERNANDEZ** (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: Je me vois dans l'obligation de prendre la parole pour répondre à certaines déclarations du Ministre des affaires étrangères de Cuba qui concernent mon pays. M. Roa a mis la délégation guatémaltèque en demeure de réfuter certains faits ayant trait à une prétendue ingérence du Guatemala dans les affaires intérieures de Cuba.

215. A cet égard, je tiens à faire observer que si je suis monté à cette tribune, ce n'est nullement pour relever le défi lancé par M. Roa. Ma délégation ne permet pas et ne permettra jamais à la délégation cubaine ni à aucune autre délégation de la mettre au défi. Le Ministre des affaires étrangères de Cuba peut donc attendre autant qu'il voudra, il n'obtiendra pas de réponse de ma part. Je me bornerai tout simplement à rejeter le défi lancé par M. Roa.

216. Je pourrais en rester là. Je tiens néanmoins à déclarer, une fois encore, comme je l'ai déjà fait à la vingt et unième session de l'Assemblée [1447ème séance] que la politique extérieure du Gouvernement actuel du Guatemala se fonde sur le principe inébranlable de la non-intervention, énoncé très clairement dans la résolution 2131 (XX) de l'Assemblée générale. Je tiens à déclarer catégoriquement que l'actuel gouvernement guatémaltèque n'intervient pas et n'interviendra jamais dans les affaires politiques, intérieures ou extérieures, d'aucun Etat; en revanche, il n'admettra jamais non plus que l'on intervienne dans ses propres affaires intérieures.

217. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant du Nicaragua, qui désire exercer son droit de réponse.

218. M. **SEVILLA SACASA** (Nicaragua) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous présenter, au nom de la délégation nicaraguayenne, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette illustre assemblée du monde organisé. Ce choix témoigne de la haute estime que vous inspirez et de l'admiration que suscitent vos qualités d'homme d'Etat. Ma délégation forme des vœux chaleureux pour le succès de votre tâche délicate.

219. Je voudrais ensuite vous remercier d'avoir bien voulu me donner la parole pour réfuter brièvement les accusations insensées, absurdes et ridicules, qu'a proférées M. Raúl Roa contre mon gouvernement et ma patrie. Je pourrais certes me dispenser d'y répondre, car dans cette assemblée chacun connaît ses collègues et chacun sait aussi que dans le monde libre, qui seul m'intéresse, il n'est pas d'homme assez naïf pour être abusé par M. Raúl Roa.

220. Monsieur le Président, je connais très bien M. Roa, et ce n'est pas la première fois que nous nous affrontons dans l'arène internationale. Je le

connais trop bien. Je sais d'où il vient et où il va. Je connais les idées qui dictent son attitude et sa conduite et la doctrine dont il s'inspire et je connais aussi ses rares et parfois pittoresques dons d'orateur. Il est bien regrettable qu'un homme aussi intelligent que M. Raúl Roa serve un gouvernement qui a trahi l'Amérique, en s'abandonnant vulgairement à une doctrine dont je veux oublier le nom, qui nie Dieu, méconnaît la personne humaine et la réduit à l'état de simple objet.

221. Mais venons-en au défi lancé par M. Roa. M. Roa m'a lancé un défi en ma qualité de représentant du Nicaragua. Je ne le relèverai pas, pour la simple raison, Monsieur le Président, que M. Roa ne représente pas ici le peuple cubain. Il ne le représente pas et ne peut le représenter. Je veux parler de ce peuple martyr, qui gît dans la fosse commune et dont les dépouilles sacrées amendent la terre qui l'a vu naître. Je songe à ce peuple, qui subit, dans les prisons, des tortures indicibles, en attendant de s'adosser au mur fatidique où il sera fusillé. Je songe à ce peuple souffrant qui, dans l'exil, recherche anxieusement, à travers tout un continent, les chemins de la liberté perdue. Ce peuple héroïque de l'apôtre Martí, M. Roa ne peut le représenter.

222. Comment expliquer la rage de Fidel Castro? Je vais vous le dire, Monsieur le Président: il n'a pu réaliser son rêve doré d'établir en Amérique des régimes à sa dévotion et au service de cette doctrine que je ne veux pas nommer. Voilà pourquoi Castro et sa suite se répandent en injures, en calomnies, en insultes et en accusations absurdes et ridicules.

223. Je suis fier de dire à M. Raúl Roa que je représente, dans cette arène mondiale, un gouvernement qui garantit toutes les libertés concevables, sans exception aucune, et qui respecte le droit, parce qu'il repose sur des bases démocratiques issues d'élections libres. Dans ce pays, chacun peut dire ce qu'il pense; au Parlement, le tiers des voix appartient à l'opposition. Il en va de même du pouvoir judiciaire. Je voudrais que M. Raúl Roa mentionne un homme, un seul, qui, vivant à Cuba, pourrait avoir des idées, sans même aller jusqu'à les exprimer, contraires à celles de son gouvernement, et qui ne courrait pas le risque d'être immédiatement conduit au poteau. Que M. Raúl Roa désigne une seule personne qui, dans sa délégation, pourrait s'aviser, même ici à New York, si loin de Cuba, d'avoir des idées contraires à celles du gouvernement. Je suis fier en revanche de pouvoir désigner, dans cette salle, un délégué du Nicaragua qui est le chef de l'opposition dans mon pays, et qui, pourtant est un plénipotentiaire comme moi-même en tant que représentant et ambassadeur.

224. Je ne veux pas abuser de votre patience, Monsieur le Président; je me bornerai donc à ajouter ceci à l'adresse de M. Raúl Roa: les Latino-Américains ne sont ni des laquais, ni des marionnettes, ni des bandits. Ce sont des hommes dignes, prêts à répondre à ceux qui les offensent dans quelque domaine que ce soit et à dire à Fidel Castro et à ses collaborateurs qu'ils n'ont pas la moindre — je dis bien la moindre — autorité morale pour prétendre offenser ainsi des peuples nés pour la liberté et pour la gloire.

225. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant de la Belgique, qui désire exercer son droit de réponse.

226. **M. SCHUURMANS** (Belgique): Au cours de l'intervention qu'il vient de faire, le représentant de la République démocratique du Congo a proféré à l'égard de mon pays des accusations qui étaient aussi immodérées dans la forme que dépourvues de toute justification.

227. Si j'ai demandé à faire une brève mise au point, elle ne vise pas certaines insinuations concernant la prétendue exploitation dont la Belgique se serait rendue coupable à l'égard de son ancienne colonie. Quiconque a été en Afrique sait ce qu'est devenu en 80 ans un territoire où tout a été l'apport de mon pays. Peu de nations peuvent exhiber un tel bilan, et nous en sommes justement fiers. Je veux par contre relever les deux points suivants.

228. En ce qui concerne, d'abord, les mercenaires, la position de la Belgique n'a à aucun moment donné lieu à la moindre équivoque. C'est de la façon la plus nette que nous avons condamné, dès le début et sans réserve, les agissements d'individus qui, par appât du gain ou par esprit d'aventure, se livrent à des actes incompatibles avec la dignité d'un Etat souverain. La vérité est que le Gouvernement congolais lui-même — le gouvernement actuel — a été celui qui a engagé ou repris à son service ces mercenaires que, par la suite, il a été dans l'impossibilité de ramener à la discipline.

229. Je passe à l'assistance technique, et singulièrement au problème des enseignants. L'assistance technique n'est, pour nous, ni un moyen de pression, ni un moyen de chantage. Mais, depuis quelques mois, plus de deux douzaines de citoyens belges innocents et paisibles ont été massacrés lors de débordements qu'une fois encore les autorités congolaises n'ont pas pu — et parfois, pas voulu — combattre comme cela aurait été leur devoir.

230. Plutôt que de tâcher de se donner bonne conscience en lançant des accusations qu'il sait contraires à la vérité, le Gouvernement congolais ferait mieux de s'interroger avec sincérité et modestie sur ses propres erreurs et ses propres manquements.

231. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant du Cambodge, qui désire exercer son droit de réponse.

232. **M. HUOT SAMBATH** (Cambodge): Je m'excuse, Monsieur le Président, de vous demander la parole, une fois encore, pour répondre à la déclaration du délégué de la Thaïlande.

233. La déclaration que nous venons d'entendre ne mérite même pas une réponse de ma part; cependant, je voudrais informer le représentant de la Thaïlande qu'en 1940, bien qu'il ne fût pas encore complètement indépendant, le Cambodge a néanmoins été attaqué par le Siam et que c'est le territoire cambodgien qui a été annexé par le Siam, et non le territoire français.

234. En 1955, au lendemain même de notre totale indépendance, la Thaïlande, poursuivant sa politique traditionnelle d'annexion et d'expansion, a occupé illégalement Préah Vihéar, portion de notre territoire

national. Le représentant de la Thaïlande pourrait-il nous expliquer la raison de cette occupation illégale du territoire du Cambodge indépendant par le Gouvernement thaïlandais?

235. Le caractère illégal de cette occupation a été clairement démontré et reconnu par la Cour internationale de Justice lorsqu'en 1962 elle a obligé la Thaïlande, par son arrêt^{8/}, à rendre au Cambodge cette partie du territoire national cambodgien.

236. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant de Cuba, qui désire exercer son droit de réponse.

237. **M. ROA** (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Dans l'exercice de mon droit de réponse, je voudrais dire ceci. La majorité d'entre vous a peut-être lu Don Quichotte de la Manche, cette œuvre géniale de Miguel Cervantes Saavedra, et ceux qui l'ont lu se souviendront de Maître Pedro et du rôle que jouaient ses montreurs de marionnettes. On vous a offert aujourd'hui un spectacle gratuit, un spectacle de cirque. On vous a présenté ici, cet après-midi, la comédie grotesque de l'OEA, en des termes vraiment ridicules.

238. Tout d'abord, le montreur de marionnettes a demandé à ses pantins de le défendre. Mais le grand maître lui-même n'est pas venu, car il se cache toujours comme un rat; il n'a pas paru devant l'Assemblée et n'a pas montré son visage; les impérialistes agissent très souvent ainsi. Mais les marionnettes étaient là et je les ai mises au défi, avec des faits concrets, prouvés, irréfutables et objectifs. Elles ne m'ont pas répondu. Elles ne pouvaient pas me répondre car elles auraient alors reconnu leurs responsabilités indéniables, et celles de leur montreur, leur conduite criminelle, misérable, lâche et scélérate.

239. Nous avons vu passer un personnage obèse, qui a vécu toute sa vie à l'ombre de Somoza, vendu à la monarchie; il a montré, par son intervention, que s'il a eu quelques neurones dans le cerveau, il les a perdus au contact de la famille régnante. Les paroles creuses qu'il a prononcées reproduisent le mystère de la machine pneumatique, c'est-à-dire, comme vous le savez, celui du vide absolu. Je dois ajouter que lorsque j'étais étudiant, j'ai demandé, à maintes reprises, à mon professeur de physique de faire le vide absolu dans la machine pneumatique, mais malgré ses efforts il n'y est jamais parvenu. Cet après-midi, j'ai eu l'occasion de contempler ce vide absolu, comme je n'avais jamais pu l'entrevoir auparavant. Ce vide absolu est personnifié dans cette assemblée par M. Guillermo Sevilla Sacasa, que je ne connais que trop bien et il le sait.

240. Je me contenterai de répéter ce que j'ai déclaré: je répète mes accusations et mes inculpations. Je demande qu'on me dise si j'ai dit la vérité ou non; si ce qu'ont écrit Sorensen et Schlesinger est vrai ou ne l'est pas; si ce qu'a dit Kennedy est vrai ou ne l'est pas; si ce qu'ont dit les pantins et leur montreur, lorsqu'ils se vantaient de leurs crimes, et il s'en vantent souvent, est vrai ou non.

^{8/} Affaire du temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande), Fond, arrêt du 15 juin 1962: C.I.J., Recueil 1962, p. 6.

241. C'est à ces questions qu'ils devaient répondre et je les ai mis au défi de le faire; mais ils ont été troublés par mes accusations, par les faits que j'ai cités et par toutes les preuves que j'ai apportées; je suis prêt à les répéter s'ils consentent à venir ici discuter de ce que j'ai avancé.

242. Mais personne ne viendra; personne n'osera venir; ils ne le peuvent pas; ils font partie de la comédie grotesque de l'OEA; ce sont des menteurs, des lâches, des misérables et plus d'un de ceux qui sont venus ici sont nés dans une couveuse.

243. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de la Thaïlande, qui désire exercer son droit de réponse.

244. M. PANYARACHUN (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: Etant donné l'heure tardive et le caractère dénué de sens de la déclaration polémique faite par le représentant du Cambodge, je ne répondrai que brièvement à ses remarques totalement dépourvues de fondement et tout à fait déplacées.

245. Chacun sait de plus en plus que le Cambodge n'est pas maître de sa propre destinée et ne peut tout simplement pas se permettre de prendre une attitude indépendante de celle de son seigneur et maître. Même alors que le dirigeant du Cambodge a eu l'occasion d'exprimer récemment en termes clairs son mécontentement croissant à l'égard de Pékin et sa prise de conscience et son évaluation du danger imminent résultant de ce régime expansionniste, son représentant permanent à New York ne peut cependant briser lui-même cette chaîne de servitude et demeure toujours dans la situation honteuse de devoir répéter comme un perroquet les paroles de son maître.

246. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo, qui désire exercer son droit de réponse.

247. M. UMBA DI LUTETE (République démocratique du Congo): Je voudrais exercer mon droit de réponse pour répondre à certaines corrections, à certaines précisions qu'a voulu apporter le représentant du Gouvernement belge. Après l'avoir entendu, une conviction s'est imposée à moi; il a tout simplement voulu parler car, après tout, le Gouvernement de Bruxelles ne lui aurait jamais pardonné de ne pas s'être présenté à cette tribune pour dire quelque chose. Ceci dit, je voudrais, pour ma part, rappeler brièvement les trois points dont il a parlé.

248. Le premier point, c'est l'exploitation. — Selon lui, mon pays n'a jamais été exploité puisque, aussi bien, tout ce qui se trouve sur son territoire a été fait par la Belgique. Je voudrais lui rappeler quelque chose. Lors du fameux contentieux belgo-congolais que nous avons aujourd'hui enterré, nous avons pu — et il doit lui-même en être au courant — faire l'inventaire de tout ce que le Congo possédait en Belgique. A qui appartient l'actuel palais où se trouvent abrités les services du Ministère des affaires étrangères? A qui appartient ce qu'on appelle couramment en Belgique l'arcade du Cinquantenaire? A qui appartient le fameux musée de Tervuren, qui fait la fierté de la Belgique? Ce sont là des choses dont je ne voudrais absolument pas parler ici, mais qui appartiennent en propre au Gouvernement de la

République démocratique du Congo. Par contre, le représentant de la Belgique peut-il de nouveau se présenter à cette tribune pour dire ce qui appartient au Gouvernement belge sur le territoire de la République démocratique du Congo?

249. Deuxième point: le problème des mercenaires. — Lorsque j'ai parlé des mercenaires, j'ai accusé les mercenaires eux-mêmes. Je n'ai pas accusé le Gouvernement belge mais, puisque son représentant a voulu le défendre, je voudrais lui poser une question, s'il veut encore se présenter à cette tribune pour y répondre. Les mercenaires que nous aurions engagés et qui sont maintenant toujours au Congo, à l'est du pays, au service de qui sont-ils? Encore à notre service puisque, aussi bien, ils sont en train de tuer nos frères? Le fameux Jean Schramme, qui est Brugeois — peut-être de la même province que lui — est-ce nous qui le payons maintenant? Défend-il les intérêts de la République démocratique du Congo?

250. Troisièmement, le représentant de la Belgique a assuré ici devant cette assemblée que son pays ne se servait pas de l'assistance technique comme moyen de chantage et de pression. Je veux bien, mais c'est là une affirmation gratuite. Pourquoi donc sommes-nous réduits maintenant à devoir fermer nos trois universités, pour réduire nos universitaires à donner des cours d'enseignement secondaire et primaire? Pourquoi les gens qui ont voulu passer un contrat privé avec le Gouvernement congolais ne peuvent-ils plus venir au Congo? Pourquoi le gouvernement de Bruxelles entreprend-il maintenant une croisade à travers les pays africains et les pays latino-américains pour pouvoir donner du travail à ses chômeurs car, après tout, ils sont maintenant devenus des chômeurs? Le représentant de la Belgique peut-il me répondre?

251. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de la Belgique, qui désire exercer son droit de réponse.

252. M. SCHUURMANS (Belgique): Je m'excuse de retenir votre attention à cette heure tardive, mais puisque j'ai reçu l'invitation de paraître de nouveau à la tribune, je ne puis résister à cet appel. Je reprends très brièvement les trois points qui ont été évoqués.

253. Premier point: l'exploitation. — Si j'ai bien compris le tableau qu'on vient de nous faire, ce n'est pas la Belgique qui a créé le Congo, c'est plutôt le Congo qui a créé la Belgique.

254. Deuxième point: les mercenaires. — J'ai cru comprendre — je n'oserais pas le jurer — que dans le premier discours qu'il a prononcé, le représentant de la République démocratique du Congo a accusé mon gouvernement de soutenir l'action des mercenaires. Je lui suggère de se reporter au texte de la déclaration qu'il a prononcée tout à l'heure.

255. En ce qui concerne le dernier point, celui de l'assistance technique, le Gouvernement belge a le droit et le devoir de veiller à la sécurité de ses citoyens. Nous ne faisons pas de l'assistance technique un moyen de chantage ou de pression, mais nous ne voulons plus que nos concitoyens, dont plus de deux douzaines, je le répète, viennent d'être massacrés

au cours des dernières semaines, connaissent encore pareil sort.

256. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant du Cambodge, qui désire exercer son droit de réponse.

257. M. HUOT SAMBATH (Cambodge): A cette heure tardive, je répondrai brièvement à la déclaration du représentant de la Thaïlande, qui essaie de détourner l'attention de l'Assemblée générale de la question que j'ai posée à la délégation thaïlandaise, à savoir pourquoi la Thaïlande a-t-elle occupé, en 1954, une partie du territoire du Cambodge indépendant? Enfin, de la Thaïlande ou du Cambodge, l'Assemblée générale pourra parfaitement voir lequel est maître de ses destinées.

258. Le PRESIDENT: Je déclare close la discussion générale de la vingt-deuxième session de l'Assemblée. Les interventions, plus nombreuses que jamais lors de cette session, ont mis en évidence l'intérêt et le désir des délégations de participer au débat général, de même que leur souci de prendre des responsabilités pour les problèmes qui préoccupent actuellement l'humanité. Elles ont en outre révélé un sentiment général d'inquiétude à l'égard des situations qui mettent en danger la paix et le progrès de la communauté internationale, et le désir de voir ces situations réglées le plus tôt possible.

259. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier l'Assemblée générale du précieux concours accordé au bon déroulement de cette première et importante partie de la session. Mes remerciements s'adressent également aux membres du Bureau de l'Assemblée qui ont minutieusement préparé les problèmes soumis jusqu'à présent à l'Assemblée.

260. Je ne pourrais conclure sans vous exprimer ma profonde gratitude pour les appréciations faites à l'égard de mon pays, de sa politique étrangère et des principes qui la régissent, sans vous remercier sincèrement aussi pour les vœux que vous avez bien voulu m'adresser.

261. Nous passons maintenant à une nouvelle étape de nos travaux. Les échanges de vues que j'ai eus avec tous les groupes d'Etats et avec une série de délégations ont fait ressortir que, de l'avis général, on estime utile d'interrompre pour une brève période les travaux de l'Assemblée plénière. La discussion des points attribués aux séances plénières sera reprise, à une date qui sera annoncée dans le Journal des Nations Unies, par l'examen du point intitulé "La situation au Moyen-Orient", auquel l'Assemblée générale a décidé d'accorder une haute priorité. Je voudrais espérer que cette période s'avérera utile et qu'on en appellera aux instruments les plus efficaces afin d'assurer la reprise des travaux dans les meilleures conditions.

La séance est levée à 18 h 55.